

REPUBLIQUE TUNISIENNE
MINISTRE DES AFFAIRES CULTURELLES



PROJET ANNUEL DE PERFORMANCE
DE LA MISSION AFFAIRES CULTURELLES



OCTOBRE 2021



SOMMAIRE

CHAPITRE I : PRESENTATION GENERALE DE LA MISSION	3
I. I.PRESENTATION GENERALE DE LA MISSION.....	4
1.Stratégie de la mission:.....	4
2.Présentation des programmes de la mission:	6
3.Budgétisation et programmation des dépenses de la mission affaires Culturelles à moyen terme:.....	8
II. CHAPITRE II : PRESENTATION DES PROGRAMMES DE LA MISSION	17
PROGRAMME 1 : ARTS.....	18
Programme 1 : Arts	20
1.Présentation & stratégie du programme:	20
2.Présentation des objectifs et indicateurs de performance du programme des arts :.....	26
3.Cadre de dépenses du programme Arts à moyen terme 2220-2024:	33
Programme 2 : Livre et lecture	35
1.Présentation & stratégie du programme:	37
2.Présentation des objectifs et indicateurs de performance du programme: Livre et Lecture.....	40
3.Cadre de dépenses du programme Livre et Lecture à moyen terme 2220-2024:.....	45
Programme 3 : ACTION CULTURELLE	47
1.Présentation & stratégie du programme:	49
2.Objectifs et indicateurs de performance de l'Action Culturelle:	52
3.Cadre de dépenses du programme Action Culturelles à moyen terme 2220-2024:.....	59
Programme 4 : PATRIMOINE.....	61
1.Présentation & stratégie du programme:	63
2.Présentation des objectifs et indicateurs de performance du programme Patrimoine:	68
3.Cadre de dépenses du programme Patrimoine à moyen terme 2220-2024:	76
Programme 9 : PILOTAGE ET APPUI.....	77
1.Présentation & stratégie du programme:	79

2.Objectifs et indicateurs de performance du programme:	81
3.Cadre de dépenses du programme Pilotage et Appui à moyen terme 2220-2024:	91
ANNEXES	93
1.Fiches d'indicateurs de performance.....	94
2.FICHE DES ETABLISSEMENTS PUBLIQUES: ARTS.....	103
3.Fiches d'indicateurs de performance: Livre et Lecture.....	121
4.FICHE DES ETABLISSEMENTS PUBLIQUES : LIVRE ET LECTURE.....	126
5.Fiches d'indicateurs de performance: Action Culturelle.....	130
6.FICHE DES ETABLISSEMENTS PUBLIQUES : Action Culturelle.....	137
7.Fiches d'indicateurs de performance : Patrimoine.....	147
8.FICHE DES ETABLISSEMENTS: Patrimoine	158
9.Fiches d'indicateurs de performance : Pilotage et Appui.....	162
10.FICHE DES ETABLISSEMENTS PUBLIQUES: Pilotage et Appui.....	177



CHAPITRE I : PRESENTATION GENERALE DE LA MISSION



I. PRESENTATION GENERALE DE LA MISSION

1. Stratégie de la mission:

Le secteur culturel requiert une importance particulière comme moyen de développement et de changement social. En effet, il est considéré parmi les secteurs stratégiques pouvant concourir au développement économique et social, en plus de son rôle dans la réalisation du développement global et durable.

Les grandes orientations du budget du ministère de la culture pour l'année 2020 ont été fixées en se basant sur :

- La constitution de la République tunisienne pur l'année 2014 notamment ses articles 41 & 42 :

L'art 41 qui dispose que : « la propriété intellectuelle est garantie ... ».

L'art 42 stipulant que : « Le droit à la culture est garanti. La liberté de création est garantie. L'État encourage la créativité culturelle et soutient la culture nationale dans son enracinement, sa diversité et son renouvellement... ».

les traités et conventions internationaux ratifiés par la Tunisie, notamment la convention de 2005 relative à la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles.

Les Objectifs de développement durable, notamment en matière d'inclusion sociale, de partenariat, de patrimoine, de paix sociale et de vie décente afin de parvenir à améliorer la gouvernance culturelle et l'intégrer dans les stratégies de développement durable.

Les orientations de l'État visant à développer : l'économie sociale et solidaire, la prise en en charge des groupes marginalisés et des personnes à besoins spécifiques, la réalisation de la discrimination positive, notamment dans les régions reculées et moins développées, et l'apport du secteur

culturel au développement économique et social, à travers notamment la promotion de l'économie créative et des industries et services culturels.

Les grandes orientations du ministère des affaires culturelles reposent sur les axes suivants :

- **Investir dans la culture des enfants et des adolescents** en valorisant et améliorant le contenu culturel qui leur sont destiné, en révisant ses méthodes, supports et outils afin d'enraciner le sentiment national et développer le sens culturel, à condition que ce soit dans le cadre d'un programme national.
- **Investir dans le patrimoine** en créant des mécanismes et méthodes de travail en symbiose avec les exigences de l'époque dans le cadre d'un plan visant la promotion et la valorisation du patrimoine matériel et immatériel.
- **La diplomatie et le rayonnement culturel** en œuvrant à une plus grande présence de la culture tunisienne sur la scène internationale à la hauteur de son passé et de son présent de sorte que les différentes expressions culturelles soient une vitrine pour faire connaître la Tunisie et la richesse de son patrimoine culturel.
- **La décentralisation et l'accès à la culture** à travers le renforcement du droit à la culture, le développement des capacités des structures décentralisées et la valorisation de leur rôle dans la conception et la mise en œuvre des programmes, projets culturels et la promotion des spécificités culturelles des régions, et la valorisation de la diversité culturelle du pays à travers :
 - le développement des capacités des structures décentralisées et renforcer leur rôle dans la conception et la mise en œuvre des programmes et projets culturels.
 - la mise en valeur des spécificités culturelles des régions et la valorisation de la diversité culturelle du pays.

- **Prospective culturelle** : concevoir une culture pour l'avenir en mettant en place une stratégie qui propose des plans à moyen et long terme, étant donné que la culture façonne les caractéristiques du futur à plus d'un niveau.
- **Promouvoir les industries culturelles et créatives** : améliorer la contribution du secteur culturel et créatif au développement économique et social, et inciter le secteur privé à investir dans les domaines créatifs, et développer des formes d'encadrement et d'accompagnement des porteurs d'idées, d'initiatives et de projets dans le domaine culturel, en élaborant un plan d'action pour exploiter les opportunités et les potentiels offerts par l'économie solidaire et sociale et le financement participatif pour le secteur culturel.
- **Réformes législatives** : revoir les textes législatifs réglementaires qui ne sont plus en phase avec les exigences de l'étape pour aboutir à une bonne gouvernance et plus d'efficience et d'efficacité.

2. Présentation des programmes de la mission:

Pour appliquer les orientations et politiques susmentionnées, le projet du budget de la mission des affaires culturelles pour l'année 2021 a été préparé en suivant la méthodologie de gestion budgétaire par objectifs, en procédant au découpage de la mission des affaires culturelles en quatre programmes opérationnels représentant la politique sectorielle du ministère, en plus du programme du pilotage et d'appui.

Dans ce cadre, la Mission des Affaires Culturelles œuvre à la concrétisation des choix nationaux dans les domaines de la culture, des arts et du patrimoine à travers les programmes suivants :

programme 1 : Arts,

programme 2 : Livre et lecture,

programme 3 : Action culturelle,

Programme 4 : Patrimoine,

Programme 9 : Pilotage et appui.

3. Budgétisation et programmation des dépenses de la mission affaires Culturelles à moyen terme:

a) Evolution du budget de la mission des affaires culturelles:

Le budget de la mission Affaires culturelles pour l'année 2022 a été élaboré en tenant compte des orientations stratégiques du ministère, des programmes et projets inscrits dans le plan de développement 2016-2020 et des objectifs fixés dans le projet annuel de performance en se basant sur la circulaire du chef de gouvernement n° 12 datée le 11 juin 2021, qui fixe l'ensemble des procédures à suivre pour la préparation du budget de l'État pour l'année 2022 en ayant en considération les impacts négatifs de la pandémie de Corona sur l'économie d'une façon générale notamment la maîtrise de la maitrise de la masse salariale, la rationalisation des dépenses de gestion et sa bonne répartition entre les programmes.

Le budget de la Mission des affaires culturelles pour l'année 2022 a été fixé à **372 000 MD**, contre **358 400 MD** en 2021, soit une augmentation de **13,6 MD**, pour un taux d'évolution d'environ 3,8%. Le budget de la mission pour l'année 2022 se répartit entre quatre programmes métier et un programme pilotage et appui, détaillé comme suit :

Tableau 1 :

**Répartition du budget de la mission Affaires culturelles pour l'année 2022
par programmes et nature de dépenses
(Crédits de paiement)**

Unité : 1000 dinars (md)

Programmes Catégories	Dépenses de Réminirations	Dépenses de Fonctionnements	Dépenses D'interventions	Dépenses D'investissement	Dépenses Financières	Total	% Budget
Mission Affires Culturelles							% Budget de l'Etat
2022	214649	21481	93640	42230		372000	Budget Etat :
2021	194400	20430	93570	50000		358400	47166 M.D
Taux d'évolution (2022/2021)	110,42%	105,14%	100,07%	84,46%		103,79%	Budget MAC: 372 md
% Budget mission	57,7%	5,8%	25,2%	11,3%			% Budget MAC: 0,78 %
Programmes							% Budget mission
Arts	2022	6311	7313	39500	1325	54449	14,6%
	2021	3728	7188	37338	5750	54004	
	Taux d'évolution	11,6%	13,5%	72,5%	2,4%		
Livre et Lecture	2022	5619	4164	8786	10890	29459	7,9%
	2021	5539	4050	7095	12640	29324	
	Taux d'évolution	19,1%	14,1%	29,8%	37,0%		
Action Culturelle	2022	9099	4167	28147	16455	57868	15,5%
	2021	7492	3740	30283	17525	59040	
	Taux d'évolution	15,7%	7,2%	48,6 %	28,4%		
Patrimoine	2022	54840	2530	7050	6230	70650	19%
	2021	45700	2350	8507	7210	63767	

	Taux d'évolution	77,6%	3,6%	10,0%	8,8%			
Pilotage et Appui	2022	138780	3307	10157 (*)	7330		159574	43%
	2021	131941	3102	10347 (*)	6875		152265	
	Taux d'évolution	87,0%	2,1%	6,4%	4,6%			

Note : (*) Le budget du Programme **P9** comprend les crédits alloués au Fonds pour l'Encouragement de la Créativité Littéraire et Artistique*, estimés à **7 MD en 2021 et 7 MD en 2022**.

b) Répartition du budget de la mission des affaires culturelles pour l'année 2022 selon les programmes et activités:

Le budget de la mission des **M.A.C** a été fixé à **372 000 MD** en **2022** et il devrait connaître un taux de croissance de l'ordre de **3,8%**, soit une augmentation de **13,6 MD**. Nous récapitulons ces estimations dans le tableau suivant selon la nature des dépenses et la diffusion des devis sur les programmes et activités publics Tâche principale de la mission des affaires culturelles pour l'année 2022.

Tableau 2 :

**Répartition des crédits pour la mission M.A.C
pour l'année 2022 Selon les programmes et activités
(Crédits d'engagement)**

Unité : 1000 dinars (md)

Libellés	L.F 2021	Prévisions 2022	Taux d'évolution 2022/2021
Programme 1: Arts			
- Activité 1: Soutien des oeuvres artistiques	13291	13156	99%
- Activité 2: Mise à niveau des secteurs artistiques	10924	2025	18%
- Activité 3: Soutien des oeuvres artistiques – CNCI	13298	13966	105%
- Activité 4: : Soutien des oeuvres artistiques – Théâtre National	4056	4020	99%
- Activité 5: Subvention des oeuvres artistiques – CENTRE NATIONAL DES MARIONNETTE	1523	1750	115%
- Activité 6: : Soutien des oeuvres artistiques – THEATRE DE L'OPERA	10640	11845	111%
- Activité 7: : Soutien des oeuvres artistiques – MUSEE DE L'ART CONTEMPORAIN	1970	1367	69%
- Activité 8: Formation dans le domaine de la musique	1545	2415	156%
- Activité 9: : : Soutien des oeuvres artistiques – Palais des lettres et arts	1135	2667	235%
- Activité A: Proumouvoir le fonds musical – Centre musical arabe et medeteranien	1856	1988	107%
Programme 2: Livre et Lecture			
- Activité 1: Achat des livres et periodiques	9060	8610	95%
- Activité 2: Subvention et traduction et diffusion	1585	1905	120%
- Activité 3: Encouragement de la Lecture	5031	7056	140%
- Activité 4: Mise à niveau des bibliothèques publiques	894	7200	805%
- Activité 5: Accroissement du fonds écrit	11608	6738	58%
Programme 3: Action Culturelle			
- Activité 1: Développement de l'action culturelle	6450	43803	679%
- Activité 2: Préparation et organisation des festivals et manifestations artistiques et culturelles	8400	0	0
- Activité 3: Préparation et organisation des festivals et manifestations artistiques et culturelles–ENPFMCA	8013	10180	127%
- Activité 4: Préparation et organisation des festivals et manifestations artistiques et culturelles–CCIH	3535	3015	85%
- Activité 5: Réhabilitation des établissements publiques de l'action	8729	11443	131%

culturelle			
- Activité 6: Préparation et organisation des festivals et manifestations artistiques et culturelles dans les régions	11893	11163	94%
- Activité 7: L'industrie culturelle et créative–TICDCE	765	1110	145%
- Activité 8: Réalisation des études et des recherches dans le domaine culturel	180	159	88%
Programme 4: Patrimoine			
- Activité 1: Promotion du patrimoine culturel	6120	120	2%
- Activité 2: Promotion du patrimoine–AMVPPC	17180	19270	112%
- Activité 3: Conservation du patrimoine écrit	610	250	213%
- Activité 4: Conservation du patrimoine archéologique et historique	40507	49080	121%
Programme 9: Pilotage et Appui			
- Activité 1: Pilotage	7636	753	10%
- Activité 2: Formation et développement des compétences	146	146	100%
- Activité 3: Appui	144368	159060	110%
- Activité 4: Renforcement des compétences et des mécanismes de gestion et d'inclusion dans le domaine de la propriété littéraire et artistique	1199	1015	85%
Total	354147	397275	

Tableau 3 :
Répartition des crédits pour la mission M.A.C
pour l'année 2022 Selon les programmes et activités
(Crédits de paiement)

Unité : 1000 dinars (md)

Libellés	L.F 2021	Prévisions 2022	Taux d'évolution 2022/2021
Programme 1: Arts			
- Activité 1: Soutien des oeuvres artistiques	12991	13156	101,3%
- Activité 2: Mise à niveau des secteurs artistiques	4990	1275	25,6%
- Activité 3: Soutien des oeuvres artistiques – CNCI	13298	13966	105%
- Activité 4: Soutien des oeuvres artistiques – Théâtre National	4056	4020	99,1%
- Activité 5: Soutien des oeuvres artistiques – CENTRE NATIONAL DES MARIONNETTE	1523	1750	114,9%
- Activité 6: Soutien des oeuvres artistiques – THEATRE DE L'OPERA	10640	11845	111,3%
- Activité 7: : Soutien des oeuvres artistiques – MUSEE DE L'ART CONTEMPORAIN	1970	1367	69,4%
- Activité 8: Formation dans le domaine de la musique	1545	2415	156,3%
- Activité 9: Soutien des oeuvres artistiques – Palais des lettres et arts	1135	2667	235%
- Activité A: Proumouvoir le fonds musical – Centre musical arabe et medeteranien	1856	1988	107,1%
Programme 2: Livre et Lecture			
- Activité 1: Achat des livres et periodiques	7560	8610	113,9%
- Activité 2: Subvention et traduction et diffusion	1585	1905	120,2%
- Activité 3: Encouragement de la Lecture	5031	7056	140,3%
- Activité 4: Mise à niveau des bibliothèques publiques	7040	4150	58,9%
- Activité 5: Accroissement du fonds écrit	8108	7738	95,4%
Programme 3: Action Culturelle			
- Activité 1: Développement de l'action culturelle	17525	20798	118,7%
- Activité 2: Préparation et organisation des festivals et manifestations artistiques et culturelles	8400	0	0%
- Activité 3: Préparation et organisation des festivals et manifestations artistiques et culturelles–ENPFMCA	8013	10180	127%
- Activité 4: Préparation et organisation des festivals et manifestations artistiques et culturelles–CCIH	3535	3015	85,3%
- Activité 5: Réhabilitation établissements publiques de l'action	8729	11443	131,1%

culturelle			
- Activité 6: Préparation et organisation des festivals et manifestations artistiques et culturelles dans les régions	11893	11163	93,9%
- Activité 7: L'industrie culturelle et créative–TICDCE	765	1110	145,1%
- Activité 8: Réalisation des études et des recherches dans le domaine culturel	180	159	88,3%
Programme 4: Patrimoine			
- Activité 1: Promotion du patrimoine culturel	2120	1120	52,8%
- Activité 2: Promotion du patrimoine–AMVPPC	17180	19270	112,2%
- Activité 3: Conservation du patrimoine écrit	2110	1300	61,6%
- Activité 4: Conservation du patrimoine archéologique et historique	42357	48960	115,6%
Programme 9: Pilotage et Appui			
- Activité 1: Pilotage	4636	2253	48,6%
- Activité 2: Formation et développement des compétences	146	146	100%
- Activité 3: Appui	146284	156160	106,8%
- Activité 4: Renforcement des compétences et des mécanismes de gestion et d'inclusion dans le domaine de la propriété littéraire et artistique	1199	1015	84,7%
Total	358400	372000	103,8%

c) Cadre des dépenses à moyen terme de la mission pour la période 2022-2024:

Tableau 4 :

Cadre des dépenses à moyen terme (2022-2024)

Répartition par nature de dépense

(Crédits de paiement)

Unité : 1000 dinars (md)

Dépenses	Réalisations	L.F	Prévisions	Prévisions	Prévisions
	2020	2021	2022	2023	2024
Dépenses de rémunérations	195083	194400	214649	222000	227500
Dépenses de fonctionnements	17809	20430	21481	22125	22800
Dépenses d'interventions	88463	93570	93640	103433	114592
Dépenses d'investissements	50278	50000	42230	55000	60000
Dépenses des opération financières	0	0	0	0	0
Autres dépenses	0	0	0	0	0
Total hors ressources propres	351633	358400	372000	402558	424892
Total avec ressources propres	356367 (*)	373462	384947	419358	445392

Note : (*) Le total compte tenu les ressources propres des établissements publiques dont le montant est de 4734 md (budget de la mission MAC pour l'année 2022).

Le taux d'évolution du budget de la mission des affaires culturelles pour l'année **2023** sera d'environ **8,2%** par rapport à l'année **2022**, de sorte que le taux d'évolution du budget du programme de action culturelle est d'environ **1,5%** par rapport à l'année **2022** et de **18,6%** du budget de la mission pour l'année **2023**.

Tableau 5 :
Cadre des dépenses à moyen terme (2022-2024)
Répartition selon les programmes
(Crédits de paiement)

Unité : 1000 dinars (md)

Programmes	Réalisations(*)	L.F 2021	Prévisions		
	2020		2022	2023	2024
Arts	45679	54004	54449	58500	60500
Livre et Lecture	22891	29324	29459	31200	32100
Action Culturelle	70474	59040	57868	75000	80000
Patrimoine	24095	63767	70650	72000	79000
Pilotage et Appui	185819	152265	159574	165858	173292
Total (**)	343621	358400	372000	402558	424892

Note : (*) Le rapport annuel de performance pour l'année 2020.

(**) Le total sans tenir compte des ressources propres des établissements publics.



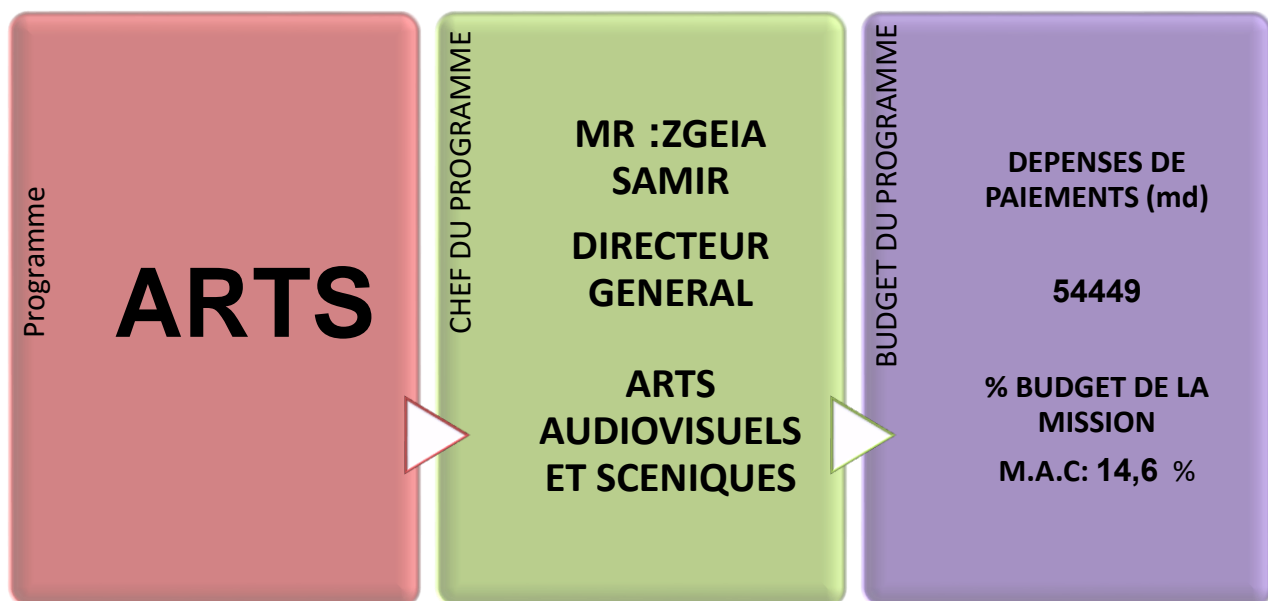
CHAPITRE II : PRESENTATION DES PROGRAMMES DE LA MISSION





PROGRAMME 1 : ARTS





ARTS

1- ARTS AUX NIVEAU CENTRAL



Programme 1 : Arts

-Responsable du programme : M. Samir Zgeia

-Directeur Général des Arts Audiovisuels et scéniques

1. Présentation & stratégie du programme:

Le programme **Arts** est sans doute l'un des programmes les plus importants de la mission des **affaires culturelles**, car il se rapporte au cœur de sa mission de soutien les productions artistiques et d'élargissement de leur rayonnement au plan interne et international au service du projet culturel moderne de la République tunisienne.

a) Diagnostique des secteurs artistiques :

Pour la réalisation de la stratégie du programme, il a été décidé de le subdiviser en un seul sous-programme au niveau central. On se focalisera durant l'année 2022 sur la qualité des œuvres d'art produites et diffusées et l'amélioration de son contenu de manière à s'adapter avec les méthodes et procédures modernes.

- **Le cinéma :**

La filière « **Cinéma** » fait partie intégrante des industries culturelles eu égard au nombre d'entreprises actives, sa forte employabilité et le volume des investissements effectués. Les structures impliquées dans cette filière particulièrement la Direction générale des Arts Audiovisuels et le Centre National du Cinéma et de l'Image, œuvrent à faire promouvoir la production audiovisuelle, le développement de leurs contenus de manière à suivre l'évolution de la société et le changement de ses aspirations en parallèle avec l'évolution technologiques dans le domaine. Ces structures cherchent également à améliorer la pénétration des productions cinématographiques

dans le marché national en choisissant les sujets qui occupent la société, et sa participation aux festivals et manifestations internationales connues, ainsi qu'à développer la cinémathèque, notamment en préservant la mémoire nationale et en permettant aux différentes générations d'en bénéficier, en plus du lancement de nouvelles manifestations et programmes culturels et artistiques dans le cadre de la diffusion de la culture cinématographique à plus large échelle.

- **Théâtre:**

Le souci majeur pour cette filière est d'encourager les arts scéniques, qu'il s'agit d'œuvres produites dans un cadre professionnel ou amateur, améliorer sa distribution entre les différents espaces de représentation, en respectant des critères claires et transparentes, de manière à consacrer le droit du citoyen à la culture. Les structures concernées contribuent également à l'organisation de manifestations internationales, en plus des activités de formation et de sensibilisation effectués par les clubs spécialisés dans les différents établissements culturels et éducatifs .il y a lieu de noter que le ministère œuvre à faire évoluer le dispositif juridique du secteur en structurant certaines de ses institutions, notamment le Centre national des arts de la marionnette, les centres des arts dramatiques et scéniques, le Théâtre national, en plus de la mise à jour des textes relatifs à la carte professionnelle et la réforme du système de subvention au niveau de la production, de l'exploitation, de l'équipement et de la distribution pour garantir une bonne utilisation des fonds publics.

- **Musique & Danse:**

La stratégie du **programme musique & danse** comprend l'encouragement de la production nationale afin de préserver son spécificité et sa place parmi chez le récepteur dans un environnement qui connaît une

grande prolifération de styles musicaux bénéficiant d'opportunités offertes par les nouvelles technologies offrant des possibilités larges de diffusion .Les différentes structures intervenant dans ce domaine œuvrent également à l'amélioration de la qualité de la formation musicale en se concentrant sur des disciplines précises et spécifiques, en développant les activités de clubs spécialisés dans les institutions culturelles et éducatives, et en améliorant le dispositif d'inspection et de conseil du cadre pédagogique travaillant dans les instituts régionaux de musique, ainsi qu'en œuvrant à la généralisation de cette formation dans tous les gouvernorats par la création de nouveaux instituts musicaux dotés de statuts particuliers et jouissant de l'autonomie nécessaire en termes de gestion, ainsi qu'en contribuant à l'organisation des festivals musicaux surtout le territoire de la République, en veillant à la réalisation d'un équilibre entre les différents styles musicaux.

- **Les arts plastiques:**

Les intervenants de la filière arts plastiques veillent, dans le cadre de la stratégie du programme, à soutenir les nouvelles productions de qualité et la création d'un centre de recherche et de formation qui s'occupera de l'ensemble de la filière des arts plastiques et contribuera à l'organisation d'événements artistiques et des expositions à l'intérieur et à l'extérieur du pays.

Une grande importance a été accordée à la question de la sauvegarde du fonds national des arts plastiques en procédant à son inventaire, sa maintenance, sa numérisation, et son transfert dans des magasins répondant aux standards internationaux de conservation des tableaux de peintures et de créations artistiques.

Le ministère cherche également à soutenir le choix de la décentralisation conformément à la politique de l'État en assurant l'organisation et le développement de cette activité dans des clubs spécialisés dans les institutions culturelles et éducatives, pour faire sortir ces arts de la sphère

élitiste et de la concentration dans la capitale et certaines grandes villes pour les orienter vers les régions par l'organisation des foires, ateliers et forums. Les structures concernées s'attachent également à développer les participations aux grandes manifestations artistiques à l'étranger, en adoptant des critères précis de sélection des tableaux participants, afin de mieux faire connaître l'histoire du mouvement artistique national et notre art contemporain et moderne.

❖ **Analyse de l'état du programme:**

- Des sommes importantes sont allouées annuellement pour soutenir les productions artistiques à travers les différents dispositifs d'accompagnement de subvention prévus par le programme, ce qui nécessite un travail de développement effort de rénovation du volet juridique et l'élaboration de guides de procédures permettant d'approfondir la relation entre le donateur et les parties bénéficiaires.
- La carance constatée dans les spécifications artistiques et techniques des espaces culturels publics incubant des performances et des productions créatives affecte souvent le processus de valorisation des œuvres soutenues et acquises, et par conséquent sur les formats de leur présentation.
- Le manque d'approvisionnements suffisants (ressources financières, équipements, moyens de protection...) pour élever le niveau d'intervention dans la préservation de l'équilibre artistique, notamment dans les domaines du cinéma et des œuvres plastiques.

❖ Axes stratégiques:

- **La stratégie proposée:** Créer un climat propice à la créativité artistique, soutenir les œuvres artistiques et assurer leur rayonnement aux niveaux national et international.
- **L'objectif attendu :** assurer une diffusion artistique complète accessible pour tous les citoyens, sans distinction d'âge, de sexe, de statut social ou de parti.
- Formuler un plan pratique pour développer la participation des œuvres d'art aux événements internationaux les plus importants et y obtenir des trophées, car cela aura un impact positif sur pour promouvoir l'image de la Tunisie à l'étranger.
- Développer un programme pratique pour préserver l'équilibre technique les tableaux et les numériser, ainsi que saisir les opportunités bénéficier des possibilités offertes par les nouvelles technologies modernes, puis travailler à sa diffusion dans le plus large éventail possible.

CARTOGRAPHIE DU PROGRAMME

Les structures couvertes par le programme des Arts sont dans le tableau suivant :

Programme	Unités opérationnelles	Opérateurs publics
Arts	<ul style="list-style-type: none"> -Direction générale des arts du spectacle et des arts audiovisuels -Direction de la musique et la danse -Direction des arts plastiques -Unité opérationnelle - Etablissement public (Centre national de la musique et Centre des arts populaires) Unité opérationnelle - Etablissement public (Instituts publics du musique et danse) -Centre International de la Culture et des Arts (Palais Abdalia) 	<ul style="list-style-type: none"> -CNCI -Théâtre national -Théâtre de l'Opéra. -Centre national de arts de la marionnette. -Musée d'Art Moderne et Contemporain. -Centre des arts, de la culture et de la littérature (Qasr Al-Saeed). -Centre des musiques arabes et méditerranéennes (el Nejma Ezzahra)

2. Présentation des objectifs et indicateurs de performance du programme des arts :

Les objectifs généraux du programme sont de consistent à garantir une variété de performances artistiques de haute qualité qui garantissent en même temps le financement de différents genres artistiques sans exclusion et de permettre au public de réaliser de suivre des spectacles des performances de qualité qui consacrent afin d'appliquer leur droit constitutionnel à la culture et renforcent la présence de la créativité tunisienne dans les expositions, forums et événements internationaux et promouvoir augmenter la qualité et l'efficacité des participations à travers le développement de programmes Promouvoir et commercialiser la production culturelle nationale à l'étranger dans tous les domaines créatifs, renforcer les partenariats, élargir les accords les conventions de coopération internationale dans les domaines culturel et artistique, poussant les investissements étrangers dans les domaines de la culture, et soutenant les relations avec les organisations internationales spécialisées dans les domaines des productions intellectuelles et artistiques, en plus de la nécessité de préserver ces créations. Et les stocks techniques le patrimoine artistique, en tenant compte du droit des générations futures à les voir et à en bénéficier.

Pour y parvenir, trois objectifs stratégiques globaux, généraux et communs ont été fixés pour ce programme.

- **Objectif 1-1 : Garantir d'une offre technique variée et de qualité**

- ✓ **Présentation de l'objectif** : Le programme des arts travaille à envisage la réalisation de la stratégie qui a été fixée, dont la consécration du droit à la culture en approuvant deux principes de base, à savoir la diversité et la qualité. La diversité permet de rompre avec un modèle artistique et culturel projeté sur la communauté comme le meilleur, le meilleur et la qualité

assure l'objectif d'élever le goût artistique et la conscience sociale du destinataire.

✓ **Présentation des indicateurs:** Les expériences précédentes ont montré que travailler sur le développement du nombre d'œuvres d'art à lui seul n'est pas suffisant pour atteindre les objectifs souhaités, notamment le développement de l'intérêt du public pour celles-ci et leur plus grande pénétration l'accessibilité dans la société. Ainsi, deux nouveaux indicateurs ont été adoptés qui permettent de mesurer le pourcentage d'entreprises d'œuvres récompensées par rapport aux entreprises œuvres subventionnés soutenues et la proportion d'œuvres d'art féminines soutenues sur le total des entreprises soutenue.

- **Taux d'œuvres primées par rapport aux œuvres soutenues :** Cet indicateur vise le nombre d'œuvres primées par rapport aux œuvres soutenues.

Planing des prévisions et des réalisation de l'indicateur 1.1.1

Indicateurs de performances	Unité	Réalisation	L.F	Prévisions		
		2020	2021	2022	2320	2024
l'indicateur 1-1-1 Taux d'œuvres primées par rapport aux œuvres soutenues	%	12	13	15	15	18

- Analyse de l'indicateur pour la période 2022-2024:

Dans le cadre de s'assurer du réalisme Pour s'assurer de la fiabilité des estimations, les ratios liés aux estimations de l'indice ont été revus à la lumière du pourcentage enregistré en 2020, qui a connu une baisse par rapport aux estimations en raison des répercussions de la pandémie de Corona au niveau national et international 'Cela permettra d'atteindre 18% d'œuvres d'art primées par rapport aux œuvres soutenues en 2024.

- **Taux d'œuvres d'art féminines soutenues subventionnés** : Cet indicateur vise à déterminer le taux des arts féminines soutenues par rapport au soutien global orienté vers les arts.

Planing des prévisions et des réalisations de l'indicateur .1.12

Indicateurs de performances	Unité	Réalisation	L.F	Prévisions		
		2020	2021	2022	2023	2024
l'indicateur 1-1-2 Taux d'œuvres d'art féminines soutenues subventionnés	%	40	42.5	43	43.6	45

- Analyse de l'indicateur pour la période 2022-2024:

Les structures du Programme Arts travaillent à permettre davantage aux entreprises féminines d'obtenir le soutien nécessaire, dans le cadre d'un effort continu pour assurer l'égalité des chances et encourager la production artistique de la composante féminine.

- **Objectif 1-2 : Assurer le rayonnement des œuvres d'art tunisiennes au niveau national et international**

✓ **Présentation de l'objectif** : Cet objectif est de consister à renforcer davantage la présence et la participation de la culture tunisienne dans les expositions, forums et événements internationaux, et d'améliorer la qualité et l'efficacité de la participation, tout en travaillant à bénéficier des possibilités offertes par l'espace numérique pour une large diffusion et dissémination.

✓ **Présentation des indicateurs** : Un seul indicateur a été identifié pour cet objectif, qui est:

- **Le nbr d'œuvres d'art participant à des manifestations internationales**, Cet indicateur fait partie des mesures les plus importantes indiquant la diffusion et la qualité des œuvres d'art en

termes de capacité à participer à des événements internationaux de référence.

Planing des prévisions et des réalisations de l'indicateur .12.1

Indicateurs de performances	Unité	Réalisation	L.F	Prévisions		
		2020	2021	2022	2023	2024
l'indicateur 1-2-1 Le nbr d'œuvres d'art participant à des manifestations internationales	Nbr	183	373	499	529	535

- Analyse de l'indicateur pour la période 2022-2024:

Les indicateurs de cet objectif ont été revus dans le sens de se satisfaire d'un seul indicateur lié au nombre d'œuvres participant à des événements internationaux et d'éliminer de se passer de l'indicateur d'exportation d'œuvres nationales, sur la base de ses faibles indications par rapport aux réalisations de l'année 2020, au cours de laquelle nous n'avons enregistré l'exportation d'aucune œuvre d'art à l'étranger au sens propre pour le processus d'exportation.

Plus de travail sera fait pour soutenir les œuvres artistiques à participer à des événements internationaux, et il est prévu que 535 œuvres seront atteintes en 2024.

• Objectif 1-3 : Préserver le fonds artistique et développer sa diffusion

✓ **Présentation de l'objectif :** Cet objectif permet la protection du fonds artistique représenté dans les œuvres d'art acquises (cinéma, musique, arts plastiques...) en le préservant conformément aux conditions en vigueur dans le domaine, en commençant par l'assurance et en passant par la stérilisation, désinfection, le traitement, stockage et inventaire, jusqu'à sa numérisation.

✓ **Présentation des indicateurs**, Un seul indicateur a été identifié pour cet objectif.

- **Le taux de numérisation du fonds artistique**, le développement du pourcentage de numérisation du fonds artistique signifie un progrès dans la préservation de l'important bilan technique conformément aux normes en vigueur dans le domaine, en plus de la possibilité de l'exploiter et de le valoriser.

Planing des prévisions et des réalisations de l'indicateur .13.1

Indicateurs de performances	Unité	Réalisation	L.F	Prévisions		
		2020	2021	2022	2023	2024
l'indicateur 1-3-1 : Le taux de numérisation du fonds artistique	%	65	65	70	73	80

- **Analyse de l'indicateur pour la période 2022-2024:**

Dans le cadre de s'assurer du réalisme Pour s'assurer de fiabilité des estimations, les pourcentages liés aux réalisations et aux estimations de l'indicateur ont été revus au regard du pourcentage enregistré en 2020, qui a connu une baisse par rapport aux estimations, compte tenu de la perturbation du démarrage des voies dans la numérisation de l'archive audiovisuelle. Malgré cela, les structures concernées cherchent à restaurer le schéma et œuvrent pour mener à bien les chantiers de numérisation afin de préserver l'équilibre technique, et il est prévu que 80% soient atteints en 2024.

2-2 Activités du programme :

Pour réaliser les objectifs du programme arts et atteindre les indicateurs de performance programmés pour l'année 2022, des activités directes et indirectes y afférentes ont été programmées. Ces activités se basent essentiellement à promouvoir les arts dans tous les secteurs culturels (Cinéma, théâtre, Musique et arts plastiques) et à améliorer les conditions de travail (Personnel, équipements, outils de travail et bâtiments...).

Tableau 6 :

Activités et supports d'activités pour le programme Arts 2022

Unité : 1000 dinars (md)

Objectifs Stratégiques	Indicateurs pour l'année 2022	Prévisions 2022	Activités	Prévisions 2022	Support d'activités
Objectif 1-1 : Garantir d'une offre technique variée et de qualité	l'indicateur 1-1-1 Taux d'œuvres primées par rapport aux œuvres soutenues	15%	Activité 1 : Soutien des œuvres artistiques	13156 md	<ul style="list-style-type: none"> - Conclure des accords de partenariat, - Soutenir les initiatives privées, - revoir la composition des commissions d'acquisition d'œuvres d'art, - Réhabilitation des espaces artistiques, - Adopter une politique de communication pour la définition, la commercialisation et la promotion du produit artistique, - Accompagnement et accompagnement de créateurs et artisans, - Former des spécialistes à la préservation et à la valorisation du fonds artistique, - Etablir une base de données du fonds artistique, - Préparer les espaces pour préserver le fonds artistique conformément aux normes,
	l'indicateur 1-1-2 Taux d'œuvres d'art féminines soutenues	43%	Activité 2 : Mise à niveau des secteurs artistiques	1275 md	
			Activité 3 : Soutien des œuvres artistiques – CNCI	13966 md	
Objectif 1-2 : Assurer le rayonnement des œuvres d'art tunisiennes au niveau national et international	l'indicateur 1-2-1 Le nbr d'œuvres d'art participant à des manifestations internationales	499	Activité 4 : Soutien des œuvres artistiques – Théâtre National	4020 md	
			Activité 5 : Soutien des œuvres artistiques – CENTRE NATIONAL DES MARIONNETTE	1750 md	
			Activité 6 : Soutien des œuvres artistiques – THEATRE DE L'OPERA	11845 md	
			Activité 8 : Formation dans le domaine de la musique	2415 md	
Objectif 1-3: Préserver le fonds artistique et développer sa diffusion	l'indicateur 1-3-1 : Le taux de numérisation du fonds artistique	70%	Activité 7 : Soutien des œuvres artistiques – MUSEE DE L'ART CONTEMPORAIN	1367 md	
			Activité 9 : Soutien des œuvres artistiques – Palais des lettres et arts	2667 md	

			Activité A: Proumouvoir le fonds musical – Centre musical arabe et medeteranien	1988 md
--	--	--	---	---------

2.3 Contribution des Opérateurs publics à la performance du programme Arts:

Tableau 6 :
Contribution des Opérateurs publics

Opérateurs publics	Les activités et projets menées dans le cadre de la réalisation d'objectifs de politique publique	Crédits transférés du budget de l'État pour l'année 2022
CENTRE NATIONAL DU CINEMA ET DE L'IMAGE (CNCI)	Activité 1: Subvention des productions cinématographiques Activité 2: Subvention de la présence du cinéma tunisien dans les festivals internationaux et régionaux Activité 2: Collection, conservation et catalogage du patrimoine cinématographique et offrir des opportunités pour en profiter (cinémathèque)	13966 md
THEATRE NATIONAL (TN)	Activité 1: La production des œuvres artistiques, notamment théâtrales. Activité 2: La diffusion des œuvres théâtrales et assurer leurs rayonnement national et international. Activité 3: La formation aux métiers du théâtre et le développement des capacités et des compétences.	4020 md
CENTRE NATIONAL DES MARIONNETTES	Activité 1: Organisation des spectacles des œuvres du théâtre de marionnettes et permettre au public de les voir et diffuser la culture de la marionnette. Activité 2: Organiser des spectacles artistiques nationaux et internationaux et les rendre accessibles au profit du public. Activité 3: Collection des œuvres de théâtre de marionnettes et préservation de la mémoire nationale dans le domaine de l'art de la marionnette.	1750 md
THEATRE DE L'OPERA	Activité 1: La production des œuvres d'art dans les domaines de la musique, théâtre, musique et danse et le développement des moyens de les promouvoir à l'échelle nationale et internationale. Activité 2: Organisation des spectacles artistiques nationaux et internationaux et les rendre accessibles au public. Activité 3: La formation dans les domaines artistiques et le développement des capacités et des talents.	11845 md
MUSEE DE L'ART CONTEMPORAIN	Activité 1: Organisation d'expositions permanentes et temporaires d'œuvres plastiques tunisiennes et internationales. Activité 2: Préservation, entreteins, restauration et valorisation des collections du musée.	1367 md
PALAIS DES LETTRES ET ARTS (KASR ASAID)	Activité 1: Organisation des expositions muséales et valorisation du fonds artistique et patrimonial.	2667 md

CENTRE MUSICAL ARABE ET MEDETERANIEN	Activité 1: La promotion du fonds musicale.	1988 md
---	---	----------------

3. Cadre de dépenses du programme Arts à moyen terme 2220-2024:

Le budget du programme des arts pour l'année 2022 est estimé à **54 449 MD** Par rapport à 54004 MD en 2021, soit une augmentation de **445 MD**, soit une augmentation de **0,82 %**, qui se répartit comme suit:

Tableau 7 :

Cadre de dépenses à moyen terme (2022-2024) Programme d'Arts par nature de dépenses (Crédits de paiement)

Unité : 1000 dinars (md)

Dépenses	Réalizations 2020 (*)	L.F 2021	Prévisions 2022	Prévisions 2023	Prévisions 2024
Dépenses de rémunérations	3508	3728	6311	6953	7128
Dépenses de fonctionnements	7019	7188	7313	7532	7769
Dépenses d'interventions	30489	37338	39500	42142	43670
Dépenses d'investissements	4663	5750	1325	1873	1933
Dépenses des opération financières					
Autres dépenses					
Total hors ressources propres	45679	54004	54449	58500	60500
Total avec ressources propres (**)	47212	55650	56700	61500	64400

Note : (*) Le rapport annuel de performance pour l'année 2020.

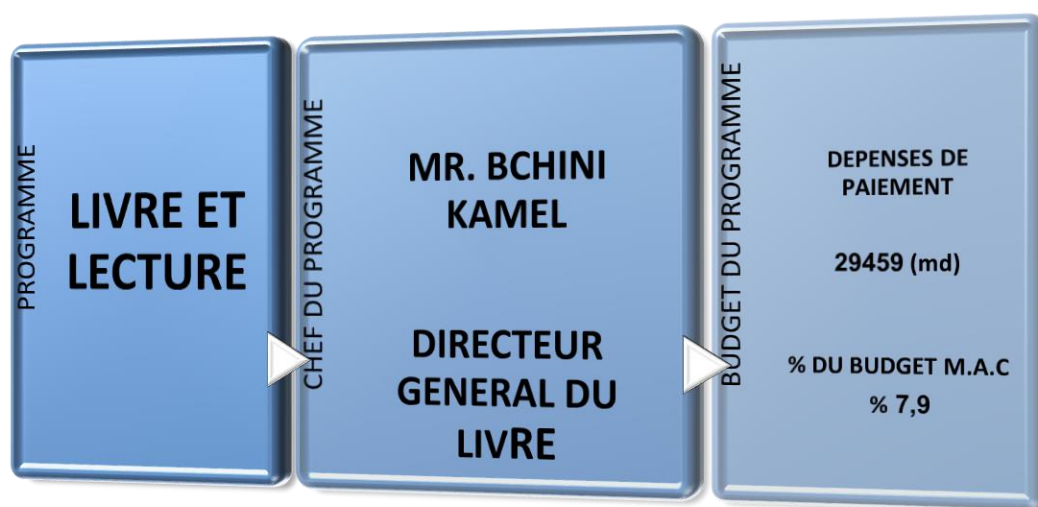
(**) Le total sans tenir compte des ressources propres des établissements publics.

Le budget programme **Arts** en 2023 devrait atteindre un taux de développement de 7,4% par rapport à 2022, et il atteindra 3,4% en 2024 par rapport à 2023.



PROGRAMME 2 : LIVRE ET LECTURE





PROGRAMME LIVRE ET LECTURE

1- LIVRE ET LECTURE AU NIVEAU CENTRAL

Programme 2 : Livre et lecture

- Responsable du programme : M. Bechini Kamel
- Directeur Général du Livre

1. Présentation & stratégie du programme:

Le secteur « **livre et de la lecture** » est l'un des secteurs de base sur lequel repose le projet culturel en raison de son impact profond sur le développement du sens de la civilisation du lecteur, ainsi que son rôle dans la consolidation des valeurs de citoyenneté et l'enracinement de l'humain ; être dans son identité nationale en s'ouvrant aux autres cultures qui lui donnent de nouveaux horizons intellectuels pour en faire une personne consciente et équilibré.

a) Diagnostique:

Cependant, malgré son importance, il souffre encore de nombreux problèmes qui le rendent incapable d'exercer sa fonction comme requis, dont le plus marquant : la réticence du citoyen tunisien à lire et l'incapacité des politiques publiques successives à améliorer qualitativement le livre tunisien en termes de production, de publication, de promotion et de conservation. Afin d'atteindre ces objectifs, de nouvelles alternatives doivent être développées qui visent à :

- Améliorer la diversité au niveau de la production littéraire et intellectuelle pour attirer de nouveaux segments de lecteurs et encourager les écrivains à aborder les questions qui concernent le citoyen.

- Améliorer la qualité des services des bibliothèques publiques en augmentant le nombre de bibliothèques publiques qui offrent des services répondant aux normes de qualité,
- La généralisation des clubs du livre et de la lecture dans les maisons de la culture et les bibliothèques publiques,
- La généralisation des clubs du livre et de la lecture dans les maisons de la culture et les bibliothèques publiques,
- Création de 24 bibliothèques audio,
- Parvenir à une diffusion large et équilibrée du livre en organisant des salons du livre en région dans le but de rapprocher le livre du lecteur partout où il se trouve,
- Enrichir le fonds et le préserver par l'acquisition de livres précieux et de manuscrits précieux à conserver en utilisant les techniques modernes (inventaire, restauration, numérisation) pour préserver la mémoire nationale,

CARTOGRAPHIE DU PROGRAMME:

Les structures couvertes par le programme Livre et Lecture sont dans le tableau suivant :

Programme	Unités opérationnelles	Opérateurs publics
Livre et Lecture	-Direction générale du Livre, -Unité Opérationnelle-Etablissement Public (bibliothèques régionaux)	-Institut de Tunisie de Traduction

b) La stratégie proposée:

production littéraire et intellectuelle en développant le dispositif d'accompagnement au niveau de la production et en développant le mouvement de l'édition et de la diffusion en élargissant le cercle de présence du livre afin qu'il soit accessible à tous les lecteurs sur l'ensemble du territoire de La république .

Dans le domaine de la lecture, la stratégie du programme vise à asseoir l'habitude de la lecture comme pratique culturelle stable dans la société tunisienne, en améliorant la qualité des services de bureau et en développant des plans et programmes visant à moderniser les services, à utiliser la technologie et à s'appuyer sur la diffusion la culture des livres électroniques et autres repères numériques. Ceci en plus de travailler à transformer l'espace de bureau en un espace qui attire la petite enfance et ouvre ses portes à tous les groupes vulnérables.

La lecture en milieu rural et la diffusion de la culture du livre dans les zones intérieures est l'un des objectifs stratégiques de ce programme, en plus d'activer le rôle des bibliothèques publiques en tant que catalyseur et moteur social qui, en plus des fonctions récréatives, éducatives et cognitives , offre de nouveaux rôles et fonctions : la bibliothèque est un espace d'enseignement et d'apprentissage, la bibliothèque est un espace de dialogue et de pratique de la démocratie, et la bibliothèque est un espace de revitalisation.

c) Objectifs à atteindre

- Développer le mouvement éditorial en encourageant la production littéraire et intellectuelle et atteindre un plus grand nombre de publications et de titres publiés,
- Une plus grande présence des écrivains dans les différentes régions de la République, notamment les régions rurales de l'intérieur, qui

souffrent d'un déficit en niveau d'animations et d'activités culturelles par rapport aux villes et zones urbaines,

- Donner de nouveaux rôles et fonctions aux bibliothèques publiques qui prennent en compte les nouvelles aspirations des groupes d'enfants et de jeunes en s'engageant notamment dans le domaine de la technologie moderne qui fournit des services modernes et avancés.

2. Présentation des objectifs et indicateurs de performance du programme: Livre et Lecture

a) objectifs et indicateurs de performance du programme:

Deux objectifs stratégiques pour le programme livre et lecture ont été fixés :

➤ Objectif stratégique 2-1 : Développer et diffuser des productions littéraires et intellectuelles

- **Présentation de l'objectif :** Cet objectif vise à valoriser la diversité au niveau des achats de livres et de périodiques, avec la nécessité de renforcer certains genres littéraires et langues étrangères, en plus de développer des acquisitions orientées au profit des enfants et des adolescents.
- **Présentation des indicateurs :** Pour déterminer dans quelle mesure cet objectif a été atteint, un seul indicateur a été retenu pour mesurer la performance, à savoir:
 - **L'évolution du nombre de nouvelles publications de livres et de périodiques culturelles,** Cet indicateur représente une mesure de suivi des nouvelles publications de livres et de périodiques culturels.

Planing des prévisions et des réalisations de l'indicateur 2.1.1

Indicateurs de performances	Unité	Réalisation	L.F	Prévisions		
		2020	2021	2022	2022	2024
l'indicateur 2-1-1 L'évolution du nombre de nouvelles publications de livres et de périodiques culturelles	Nbr	2100	2400	2600	2800	3000

- Analyse de l'indicateur pour la période 2022-2024:

Les structures concernées par les acquisitions du Programme du livre et de la lecture travaillent à développer les achats de nouveautés parallèlement aux fonds alloués à cet effet, et l'on espère que **3000** nouveaux titres seront acquis.

➤ Objectif stratégique 2-1 : promouvoir la lecture publique

- **Présentation de l'objectif :** Cet objectif est lié à un axe stratégique du programme livre et lecture qui est de développer la demande de lecture et de consolider l'habitude de lire en s'appuyant sur les activités des services créatifs à travers un travail participatif avec les différentes parties concernées ; et ; l'augmentation du nombre de lecteurs de différentes couches sociales.
- **Présentation des indicateurs:** Pour atteindre cet objectif seul un indicateur a été fixé.
 - **L'évolution du nombre des lecteurs,** Cet indicateur est de connaître l'évolution du nombre de lecteurs dans les bibliothèques régionales / publiques, car c'est le principal indicateur de mesure de la performance de l'objectif stratégique de « promotion de la lecture publique » et le plus déterminants de l'ampleur de l'impact du livre sur la famille tunisienne.

Planing des prévisions et des réalisations de l'indicateur 2.2.1

Indicateurs de performances	Unité	Réalisation	L.F	Prévisions		
		2020	2021	2022	2023	2024
l'indicateur 2-1-1 : L'évolution du nombre des lecteurs	Nbr	1435110	2690000	2740000	2760000	2760000

- Analyse de l'indicateur pour la période 2022-2024:

Plus de travail est fait pour attirer les lecteurs dans les bibliothèques publiques d'année en année et pour organiser des compétitions (le championnat national de lecture) qui atteindront l'objectif de promotion de la lecture, et il est prévu que 2,76 millions de lecteurs atteindront en 2024.

b) Activités du Programme Livre et Lecture:

Pour atteindre les objectifs du Programme « livre et lecture » ; et pour atteindre les indicateurs de mesure de performance programmés pour l'année 2022, un certain nombre d'activités liées directement et indirectement aux domaines du « livre et lecture » ont été programmées, à travers le développement et la mise à niveau des dispositifs d'accompagnement mécanismes, en plus de travailler pour améliorer les conditions de travail et améliorer la qualité des services fournis par les bibliothèques Le public et sa poursuite de la modernisation conformément aux normes internationales (ressources humaines, équipements, moyens de travail et bâtiments, maintenance et mise à jour des systèmes d'information...).

Tableau 9 :
Activités et supports d'activités
du programme Livre et lecture pour l'année 2022

Objectifs Stratégiques	Indicateurs pour l'année 2022	Prévisions 2022	Activités	Prévisions 2022	Support d'activités
Objectif 2-1 : Développer et diffuser des productions littéraires et intellectuelles	l'indicateur 2-1-1 L'évolution du nombre de nouvelles publications de livres et de périodiques culturelles	2600	Activité 1 : Achat des livres et périodiques	8610 md	<ul style="list-style-type: none"> - Adopter une enquête de terrain ou un questionnaire dans les bibliothèques publiques pour contrôler les besoins de développement des fonds documentaires en définissant des critères de sélection et en fournissant des livres et des périodiques.
			Activité 2 : Subvention et traduction et diffusion	1905 md	<ul style="list-style-type: none"> - Revoir le cahier des charges des activités liées à la publication. - Simplification des procédures liées à l'exportation des livres tunisiens et des productions culturelles nationales, en coordination avec les structures concernées, notamment le Centre de Promotion des Exportations. - Organisation régulière d'expositions régionales et régionales du livre tunisien. - Participation aux salons internationaux du livre et aux semaines culturelles pour promouvoir la production intellectuelle tunisienne. - Exclure les travaux de traduction (traduction, révision et édition) des marchés publics pour plus de qualité et d'efficacité

<p align="center">Objectif 2-2 : Promouvoir la lecture publique</p>	<p align="center">l'indicateur 2-2-1 L'évolution du nombre des lecteurs</p>	<p align="center">2740000</p>	<p align="center">Activité 3: Encouragement de la Lecture</p>	<p align="center">7056 md</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Inscription du Championnat National de la Lecture dans les grands axes du plan national pour encourager la lecture et le rendre régulière. - Organisation de forums, colloques et <u>concours nationaux</u> et régionaux sur le livre et la lecture. - Organisation <u>d'événements</u> et de programmes éducatifs et artistiques pour enfants dans le domaine du livre et de la lecture.
			<p align="center">Activité 4: Mise à niveau des bibliothèques publiques</p>	<p align="center">4150 md</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Former et recycler les ressources humaines et développer les compétences professionnelles. - Créer de nouvelles opportunités dans le cadre du développement du système d'incitation de mise à niveau . - <u>Développer</u> le travail associatif dans les domaines de l'éducation et du bénévolat dans les bibliothèques publiques en mettant à jour et en activant les accords de partenariat conclus avec les ministères concernés et les composantes de la société civile.
			<p align="center">Activité 5: Accroissement du fonds écrit</p>	<p align="center">7738 md</p>	<p>Soutien par des dons et dons accordés par des personnalités nationales ou des institutions nationales et internationales au Ministère, à la Direction Générale du Livre et aux bibliothèques publiques</p>

c) Contribution des Opérateurs publics à la performance du programme Livre et Lecture:

Tableau 9 :
Contribution des Opérateurs publics

Opérateurs publics	Les activités et projets menées dans le cadre de la réalisation d'objectifs de politique publique	Crédits transférés du budget de l'État pour l'année 2022
Institut de Tunisie de Traduction	Activité 1: Formation non diplômante en langues Activité 2: Traduction d'encyclopédies et de dictionnaires	1165 md

3. Cadre de dépenses du programme Livre et Lecture à moyen terme 2220-2024:

Le budget du Programme du livre et de la lecture pour l'année 2022 est estimé à **29 459 MD**, contre 29 324 dollars en 2021, soit une augmentation de **135 MD**, soit une augmentation de **0,5%**, qui se répartit comme suit:

Tableau 11 :
Cadre de dépenses à moyen terme (2022-2024)
Programme Livre et Lecture par nature de dépenses
(Crédits de paiement)

Unité : 1000 dinars (md)

Dépenses	Réalisations 2020 (*)	L.F 2021	Prévision s2022	Prévisio ns2023	Prévisio ns2024
Dépenses de rémunérations	722	5539	5619	5877	6099
Dépenses de fonctionnements	2270	4050	4164	4289	4418
Dépenses d'interventions	4850	7095	8786	8824	9046

Dépenses d'investissements	9712	12640	10890	12210	12537
Dépenses des opération financières					
Autres dépenses					
Total hors ressources propres	17554	29324	29459	31200	32100
Total avec ressources propres (**)	18292	29547	30098	32000	33300

Note : (*) Le rapport annuel de performance pour l'année 2020.

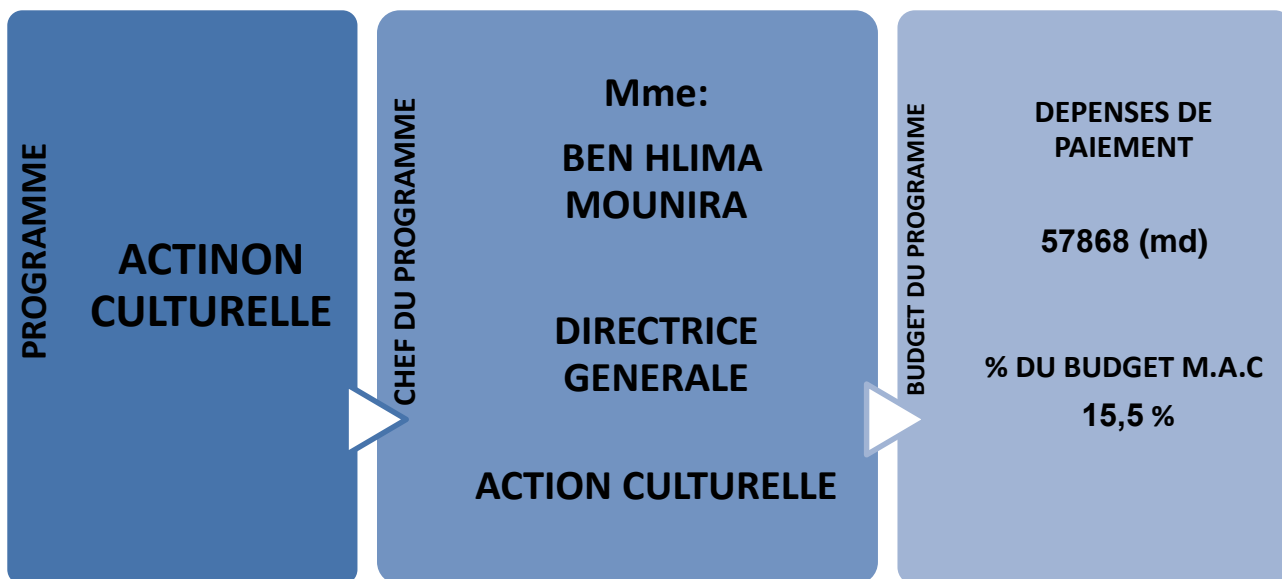
(**) Le total sans tenir compte des ressources propres des établissements publics.

Par ailleurs, le budget programme pour l'année 2023 s'élève à un taux de développement d'environ **5,9%** par rapport à l'année 2022, et l'année 2024 atteindra environ **2,8%** par rapport à l'année 2023.



PROGRAMME 3 : ACTION CULTURELLE





PROGRAMME 3 ACTION CULTURELLE

1
ACTION CULTURELLE AU NIVEAU CENTRAL

- DIRECTION GENERALE DE L'ACTION CULTURELLE
- ETABLISSEMENT NATIONAL DE PROMOTION DES FESTIVALS ET DES MANIFESTATIONS CULTURELLES ET ARTISTIQUES
- CENTRE CULTUREL INTERNATIONAL DE HAMAMET
- CENTRE INTERNATIONAL DE L'ECONOMIE CULTURELLE NUMERIQUE (TIC DCE)
- CENTRE NATIONAL DE COMMUNICATION CULTURELLE (CNCC)

24
ACTION CULTURELLE AU NIVEAU REGIONAL

- DELEGATIONS REGIONAUX AUX AFFAIRES CULTURELLES (complexes Culturels, maisons de Cultures)

PROGRAMME 3 :

ACTION CULTURELLE

- Responsable du programme : M. ben Halima Mounira
- Directrice Générale de l'Action Culturelle

1. Présentation & stratégie du programme:

Le programme de l'**Action Culturel** vise à développer les activités des institutions de l'**Action Culturel**, en en faisant le centre de l'action culturelle et en contribuant à attirer de larges groupes de jeunes, ainsi qu'à développer en eux des comportements permettant d'atteindre les principes de bonne gouvernance, y compris l'aspect lié à l'organisation de festivals et d'événements culturels.

a) Stratégie du programme l'Action Culturel :

Les objectifs généraux du programme d'Action **Culturel** s'articulent autour de :

➤ **Ouverture de l'institution culturelle sur son environnement par:**

-Autonomisation culturelle des jeunes et facilitation de la participation à la vie culturelle pour tous, en particulier pour les personnes handicapées, les groupes vulnérables et les groupes spéciaux tels que les détenus, les mineurs et les patients.

-Établir une approche participative entre celui-ci et le reste des institutions du ministère, ainsi que nouer des liens de coopération entre celui-ci et les institutions éducatives, de jeunesse et universitaires, la société civile, les intellectuels et les créateurs.

-Atteindre un équilibre entre les parties dans le cadre du soutien de l'option de décentralisation et de la participation effective de la société civile et des innovateurs.

➤ **Renforcer le rayonnement des grands manifestations culturelles et festivals:**

-Elaboration d'une carte des festivals nationaux et internationaux, tenant compte notamment de l'équilibre au niveau de la répartition temporelle et géographique de ces événements.

-Soutenir la créativité et la diversité culturelle et mettre en valeur les spécificités culturelles de chaque partie.

-Ouvrir les manifestations pertinentes dans la rue et soutenir leur fusion dans l'espace public afin de servir le nouveau projet démocratique de l'Etat tunisien.

-Élaborer des perceptions, des programmes et des projets visant à accroître le rayonnement culturel des grands festivals et événements culturels à l'échelle nationale et internationale.

-Prendre en compte la dimension économique dans la conception et la mise en œuvre des festivals de manière à développer les ressources propres de ces événements par le plaidoyer, l'adoption et le mécénat culturel.

b) Objectifs à atteindre :

- Rayonnement de L'institution culturelle sur son environnement sans discrimination en allouant des programmes culturels ciblant particulièrement les groupes marginalisés et ceux ayant des besoins spéciaux.
- Une répartition des festivals qui inclut plus de justice et d'équilibre entre les régions et offre une variété de contenus, avec la nécessité d'accorder plus d'attention aux dimensions économiques des événements culturels.

CARTOGRAPHIE DU PROGRAMME:

Programme	Unités opérationnelles	Opérateurs publics
Action Culturelle	-Direction générale de l'Action Culturelle -Bureau Des Affaires Regionnales -Centre National De Communication Culturelle -Delegations Régionales Aux Affaires Culturelles (Direction Des Activites Et Des Arts)	- Etablissement National De Promotion Des Festivals Et Des Manifestations Culturelles Et Artistiques - Centre Culturel International De Hamamet - Centre International de Tunis pour l'Economie Culturelle Numérique (TIC DCE)

2. Objectifs et indicateurs de performance de l'Action Culturelle:

a) Objectifs et indicateurs de performance:

Deux objectifs stratégiques ont été fixés pour le Programme d'action culturelle :

➤ **Objectif stratégique 2-1 : Inclusion et ouverture de l'institution culturelle dans son environnement**

– **Présentation de l'objectif** : Intégrer l'institution culturelle dans son environnement et son ouverture.

– **Présentation des indicateurs**: Deux indicateurs ont été définis qui reflètent le degré d'implication de l'institution d'action culturelle dans son environnement et son ouverture à celui-ci.

○ **L'évolution du taux de participation des femmes aux clubs culturels**, et elle est représentée en connaissant la mesure dans laquelle la composante féminine participe aux clubs culturels, ce qui reflète la tendance qui a été approuvée dans la Loi fondamentale du Budget.

Planing des prévisions et des réalisations de l'indicateur 3.1.1

Indicateurs de performances	Unité	Réalisation	L.F	Prévisions		
		2020	2021	2022	2023	2024
l'indicateur 3-1-1 L'évolution du taux de participation des femmes aux clubs culturels	%	55,05%	%56	%57,5	%59	60%

- **Analyse de l'indicateur pour la période 2022-2024:**

La valeur attendue à atteindre pour cet indicateur a été revue par rapport à ce qui était indiqué dans le projet annuel de réalisation de la mission des affaires culturelles pour l'année 2021, où elle a été relevée en fonction du pourcentage atteint au cours de l'année 2020. L'Administration de l'Action Culturelle travaille également à interpeller les structures qui lui sont référées en vue d'attirer davantage la composante féminine vers l'implication Dans les clubs culturels, elle devrait atteindre 60% du nombre total des personnes impliquées dans les clubs culturels en 2024.

- **L'évolution du nombre de partenariats avec les acteurs culturels et la société civile,** L'État n'est plus le seul acteur culturel qui monopolise l'activité culturelle. Dans ce contexte, l'État tient à encourager les initiatives culturelles privées qui ont pour point de départ la société civile.

Planing des prévisions et des réalisation de l'indicateur 3.1.2

Indicateurs de performances	Unité	Réalisation	L.F 2021	Prévisions		
		2020		2022	2023	2024
l'indicateur 3-1-2 L'évolution du nombre de partenariats avec les acteurs culturels et la société civile	Nbr	1044	1100	1200	1300	1400

- **Analyse de l'indicateur pour la période 2022-2024:**

La valeur de cet indicateur a été revue par rapport aux chiffres contenus dans le projet annuel de réalisation de la mission des affaires culturelles pour l'année 2021, où elle a été réduite en fonction du résultat atteint en 2020. Dans le cadre de l'ouverture de l'institution culturelle à son environnement et

le développement de son action grâce aux partenariats mis en place avec les acteurs culturels et la société civile Le programme vise à atteindre 1 400 accords de partenariat d'ici 2024

En savoir plus sur ce texte source Vous devez indiquer le texte source pour obtenir des informations supplémentaire.

➤ **Objectif stratégique 2-1: Accroître le rayonnement des grands événements culturels et festivals**

- **Présentation de l'objectif :** Cet objectif est de faire rayonner les événements et festivals culturels aux niveaux national et international en incluant un matériel culturel diversifié et complet pour tous les arts afin d'attirer des publics de différents tranches d'âge et couches sociaux, en plus d'inclure la dimension économique dans la perception des festivals et la programmation de leurs activités.
- **Présentation des indicateurs:** Un indicateur a été retenu qui ne reflète que l'étendue du rayonnement des événements culturels et des festivals.

La réalisation de cet objectif s'est limitée aux manifestations culturelles et festivals de référence organisés par le Ministère des Affaires Culturelles, tels que le Festival International de Carthage, le Festival International de Hammamet, le Salon International du Livre et les Journées du Théâtre de Carthage, faute de moyens humains et capacités logistiques pour assurer le suivi d'autres manifestations et festivals à l'intérieur du pays d'une part, et aussi en fonction de ce qui était mentionné dans le texte d'organisation de l'institution nationale d'autre part.

- **Le nombre d'articles publiés par les médias internationaux,**
Cet indicateur permet de suivre dans quelle mesure la presse écrite mondiale suit le rythme des grands festivals et événements culturels et son rayonnement à l'échelle mondiale et développe des

coopérations et coproductions avec des festivals et événements étrangers.

Planing des prévisions et des réalisations de l'indicateur 3.2.1

Indicateurs de performances	Unité	Réalisation	L.F	Prévisions		
		2020	2021	2022	2023	2024
l'indicateur 3-2-1 nombre d'articles publiés par les médias internationaux	Nbr	100	150	200	220	220

- Analyse de l'indicateur pour la période 2022-2024:

Des efforts supplémentaires sont déployés pour attirer le public vers les festivals et les événements artistiques en les présentant et en les commercialisant par le biais d'une couverture médiatique, y compris des articles publiés par des médias internationaux et influençant les adeptes d'événements culturels et de festivals. Il est prévu que 220 articles seront atteints en 2024.

b) Activités du Programme Action Culturelle:

Pour atteindre les objectifs du troisième programme « Travail culturel » et pour atteindre les indicateurs de mesure de performance programmés pour l'année 2022, des activités liées directement et indirectement à ces indicateurs ont été programmées.

Tableau 12 :

Activités et supports d'activités

du programme Action Culturelle pour l'année 2022

Objectifs Stratégiques	Indicateurs pour l'année 2022	Prévisions 2022	Activités	Prévisions 2022	Support d'activités
Objectif 3-1: Développer et diffuser des productions	l'indicateur 3-1-1 L'évolution du taux de participation des femmes aux clubs culturels l'indicateur 3-1-2 L'évolution du nombre de partenariats avec les acteurs culturels et la société civile	60% 4150	Activité 1: Développement de l'action culturelle dans les établissements	20798 md	–Intensifier les programmes de coopération et de partenariat avec Structures et institutions intervenantes, –Soutenir les talents et les encadrer par la formation Dans les domaines créatifs des clubs de specialization, –Améliorer les conditions de diffusion de la production culturelle Veiller à la qualité du contenu, –Développer les compétences des ressources humaines à travers Participation au système de formation,

Objectif 3-1 :
Accroître le rayonnement des grands événements culturels et festivals

<p>l'indicateur 3-2-1 Nombre d'articles publiés par les médias internationaux</p>	<p>200</p>	<p>Activité 2: Préparation et organisation des festivals et manifestations artistiques et culturelles</p>	<p>0 md</p>	<p>–Rationalisation de la gestion des manifestations culturelles et des festivals, –Refonte de la carte des festivals, –Définir des normes objectives pour la classification des Festivals, –Création et développement des festivals et manifestations culturelles, –Élaborer un plan d'action pour attirer le public des festivals et des manifestations culturelles et artistiques de différents groupes d'âge et des groupes sociaux, –Soutenir la tendance aux manifestations spécialisées dans la revitalisation des rues et des espaces ouverts , –Réhabilitation et relance des théâtres en plein air dans les centres des états, –Soutenir le partenariat avec le secteur privé et l'inciter à adopter des projets culturels,</p>
		<p>Activité 3: Préparation et organisation des festivals et manifestations artistiques et culturelles–ENPFMCA</p>	<p>10180 md</p>	
		<p>Activité 4: Préparation et organisation des festivals et manifestations artistiques et culturelles–CCIH</p>	<p>3015 md</p>	
		<p>Activité 5: Réhabilitation des établissements publiques de l'action culturelle</p>	<p>11443 md</p>	
		<p>Activité 6: Préparation et organisation des festivals et manifestations artistiques et culturelles dans les régions</p>	<p>11163 md</p>	
		<p>Activité 7: L'industrie culturelle et créative–TICDCE</p>	<p>1110 md</p>	
		<p>Activité 8: Réalisation des études et des recherches dans le domaine culturel</p>	<p>159 md</p>	

c) Contribution des Opérateurs publics à la performance du programme Action Culturelles

Tableau 13 :
Contribution des Opérateurs publics

Opérateurs publics	Les activités et projets menées dans le cadre de la réalisation d'objectifs de politique publique	Crédits transférés du budget de l'État pour l'année 2022
Etablissement National de Promotion des Festivals et des Manifestations Culturelles et Artistiques (ENPFMCA)	Activité 1 : Préparation et organisation des grandes festivals et manifestations artistiques et culturelles Activité 2 : Soutenir les festivals et les manifestations artistiques et culturelles dans les régions	10180 md
Centre Culturel International de Hamamet (CCIH)	Activité 1 : Préparation et organisation du festival international de Hammet Activité 2 : Développement de l'action culturelle dans le Centre Culturel International de Hamamet	3015 md
Centre International de L'économie Culturelle Numerique (TIC DCE)	Activité 1 : Soutenir l'industrie culturelle et créative dans le domaine de l'économie culturelle numérique	1110 md

3. Cadre de dépenses du programme Action Culturelles à moyen terme 2220-2024:

Le budget du programme d'action culturelle pour l'année 2022 est estimé à **57 868 MD**, contre 59 040 MD en 2021, soit une baisse de **1172 MD**, avec une baisse de **-1,9%**, qui se répartit comme suit :

Tableau 14 :
Cadre de dépenses à moyen terme (2022-2024)
Programme Action Culturelles par nature de dépenses
(Crédits de paiement)


Unité : 1000 dinars (md)

Dépenses	Réalisations 2020 (*)	L.F 2021	Prévisions 2022	Prévisions 2023	Prévisions 2024
Dépenses de rémunérations	8427	7492	9099	11258	11800
Dépenses de fonctionnements	2818	3740	4167	4292	4421
Dépenses d'interventions	31521	30283	28147	35150	39300
Dépenses d'investissements	27708	17525	16455	24300	24479
Dépenses des opération financières					
Autres dépenses					
Total hors ressources propres	70474	59040	57868	75000	80000
Total avec ressources propres (**)	70644	65884	63809	81900	88100


Note : (*) Le rapport annuel de performance pour l'année 2020.

(**) Le total avec les ressources propres des établissements publics (budget de la mission M.A.C pour l'année 2022).

Par ailleurs, le budget programme en 2023 atteindra un taux de croissance de 29,6% par rapport à 2022, et en 2024 il atteindra environ 6,6% par rapport à 2023.



PROGRAMME 4 : PATRIMOINE





PROGRAMME

PATRIMOINE

CHEF DU PROGRAMME

**MR: CHAABENE
AHMED**

**DIRECTEUR
GENERAL DU
PATRIMOINE**

BUDGET DU PROGRAMME

**DEPENSES DE
PAIEMENT (md)**

70650

**% DU BUDGET
M.A.C**

19 %

4: PATRIMOINE

-DIRECTION GENERALE DU PATRIMOINE
-INSTITUT NATIONAL DU PATRIMOINE
-BIBLIOTHEQUE NATIONALE
-UNITE DE PROMOTION DE LA
MEMOIRE

- AGENCE DE MISE EN VALEUR DU
PATRIMOINE ET DE PROMOTION
CULTURELLE

PROGRAMME 4 : PATRIMOINE

- Responsable du programme : Mr. CHAABENE Ahmed,
- Directeur Général du Patrimoine, 20 mars 2020.

1. Présentation & stratégie du programme:

Le Programme Patrimoine représente l'un des axes stratégiques de l'activité du **Ministère des Affaires Culturelles**, au regard de la richesse du patrimoine matériel et immatériel de la **Tunisie** et de l'importance des enjeux auxquels ce secteur est confronté, qu'ils soient culturels, économiques, sociaux ou valorisants, et le développement d'approches du patrimoine dans lesquelles l'aspect de la valorisation patrimoniale.

Les objectifs généraux du **Programme Patrimoine** sont:

- Faire progresser le domaine du **patrimoine matériel et immatériel** pour le protéger, le préserver, le conserver, le valoriser et le promouvoir comme facteur de développement global.
- Développer un cadre **législatif** plus approprié et stimulant qui réponde aux divers besoins du patrimoine en termes de recherche, de préservation et de valorisation, et à cet effet, revoir le Journal de la Protection du Patrimoine Archéologique et Historique et des Arts Traditionnels, le Journal des Investissements et la loi sur les soins culturels.
- Améliorer le cadre **institutionnel et organisationnel** des structures concernées par la disposition du patrimoine afin de rationaliser l'exercice de leurs fonctions, permettant une plus grande coordination et intégration entre elles.
- Revoir les programmes de **recherche scientifique** et développer les compétences dans les domaines du patrimoine et de son métier en coordination avec les établissements d'enseignement et de formation spécialisés.
- **Rapprocher l'administration** des sites du patrimoine culturel en créant des administrations régionales du patrimoine qui travaillent à la mise en œuvre d'une politique régionale de développement du patrimoine.
- **Valorisation** des musées et des sites archéologiques grâce aux technologies numériques.
- Promouvoir le tourisme culturel.

- Développer des programmes pour **faire découvrir le patrimoine national** à différents groupes sociaux et tranches d'âge, en particulier les enfants et les adolescents.
- Améliorer **le partenariat entre le secteur public, le secteur privé et la société civile**, qui permet d'employer des ressources humaines et matérielles nouvelles et renouvelables qui contribuent au développement du rôle de développement du patrimoine culturel.

Les **objectifs stratégiques** spécifiques du **Programme Patrimoine** se traduisent par la réalisation de deux objectifs principaux : renforcer la protection et la préservation du patrimoine d'une part, le valoriser et développer son attractivité d'autre part.

1) Renforcement de la protection et de la préservation du patrimoine

L'importance de renforcer les efforts liés à la protection et à la préservation du patrimoine national face à l'augmentation de la contrebande, des fouilles aléatoires, du pillage des sites archéologiques et du développement de l'étalement urbain qui a affecté de nombreux sites archéologiques, ainsi que le patrimoine immatériel qui fait face à des dangers de déformation et d'extinction est ce qui appelle Mener toutes les actions nécessaires pour identifier, inventorier, préserver et protéger ce patrimoine Dans ce cadre, la stratégie du Ministère s'articule autour des dispositifs suivants:

❖ Renforcer la protection physique et la préservation du patrimoine à travers:

- **Poursuite des travaux archéologiques, ethnographiques, de fouilles et d'inventaire archéologique** :inventaire des réserves

et poursuite de l'inventaire du musée avec la préparation des dossiers à cet effet et l'achèvement des travaux de numérisation.

- **Assurer la sécurité et la sûreté des musées, des monuments et des sites** : par le développement et la mise en œuvre d'un système d'auto-assurance et de sécurité, qui vise à doter les musées, les monuments et les sites d'exigences d'auto-assurance en fonction de leurs spécificités et Besoins.

2) Valoriser le patrimoine et développer son attractivité pour lui donner une vraie dimension économique:

Le secteur du patrimoine en Tunisie a connu ces dernières années un développement important, car l'approche du secteur du patrimoine ne se cantonne plus aux travaux de protection et de préservation, mais plutôt aux domaines de la revitalisation et de la valorisation dans le cadre d'une vision globale intégrée basée sur la valorisation du patrimoine et son emploi dans le cycle économique afin qu'il ne soit plus un simple consommateur de fonds et d'énergies et devienne une composante essentielle du développement durable et une source de revenu national. La stratégie du ministère à cet égard repose sur les objectifs suivants:

❖ Augmenter le nombre d'éléments patrimoniaux déposés pour inscription sur les listes de l'UNESCO:

Il convient de noter que la Tunisie compte un certain nombre de sites inscrits sur la Liste du patrimoine mondial, à savoir la ville antique de Tunis, le site archéologique de Carthage, l'amphithéâtre romain d'El Jem, le protectorat de l'Ichkeul, la ville de Karkouane, Kairouan, et DOUGA, mais elle n'a inscrit aucun site depuis plus de vingt ans sur la liste définitive du patrimoine mondial malgré Le patrimoine tunisien se distingue par sa richesse qualitative répartie sur diverses périodes historiques.

CARTOGRAPHIE DU PROGRAMME:

Les structures couvertes par le programme Patrimoine sont dans le tableau suivant :

Programme	Unités opérationnelles	Opérateurs publics
PATRIMOINE	<ul style="list-style-type: none">-DIRECTION GENERALE DU PATRIMOINE-INSTITUT NATIONAL DU PATRIMOINE-BIBLIOTHEQUE NATIONALE	<ul style="list-style-type: none">-AGENCE DE MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE ET DE PROMOTION CULTURELLE

2. Présentation des objectifs et indicateurs de performance du programme Patrimoine:

a) Objectifs et indicateurs de mesure de performanc:

Les objectifs stratégiques antérieurs du programme Patrimoine ont été maintenus et reformulés.

➤ Objectif stratégique 4.1 : Renforcer la protection et la préservation du patrimoine

- **Présentation de l'objectif :** L'objectif de préservation du patrimoine est l'une des stratégies sur lesquelles travaille le ministère, compte tenu de ce que le pays tunisien possède d'un stock de patrimoine matériel et immatériel important et distinct qui nécessite une stratégie claire pour faire face aux attaques et aux vols. par l'inventaire, la restauration et l'entretien.
- **Présentation des indicateurs :** deux indicateurs ont été définis pour mesurer la performance indiquant la faisabilité et le niveau de protection et de préservation du patrimoine, qui sont:
 - **Le pourcentage de développement des associations contribuant à la préservation et à la préservation du patrimoine :** Le nombre d'associations culturelles et artistiques, qui représente **19,74%** du total des associations actives en Tunisie, estimé à **23 906 associations**, a été calculé sur la base de la dernière mise à jour en 2020

Planing des prévisions et des réalisations de l'indicateur 4.1.1

Indicateurs de performances	Unité	Réalisations	L.F	Prévisions		
		2020	2021	2022	2023	2024
l'indicateur 4-1-1 pourcentage de développement des associations contribuant à la préservation et à la préservation du patrimoine	%	10.30%	11%	12%	13%	14%

- Analyse de l'indicateur pour la période 2022-2024:

Le pourcentage d'associations soucieuses de la préservation et de la sauvegarde du patrimoine est calculé sur la base de forfaits pour l'année 2020, et en conséquence, les estimations que nous prévoyons seront une augmentation de 0,5% pour l'année 2021 en raison de la situation sanitaire actuelle, qui s'est caractérisée par la crise économique et la perturbation des activités et projets de toutes natures, à l'image du travail associatif dans divers domaines, notamment dans le domaine du patrimoine, mais les structures affiliées au programme cherchent à atteindre un taux de progression régulier de 1% par an, pour atteindre 14% en 2024.

- **Pourcentage de monuments, sites et biens culturels protégés et classés** :La désignation de cet indicateur a été mise à jour par rapport aux années précédentes, car il met en évidence de manière significative l'ampleur du développement dans le domaine du renforcement de la préservation du patrimoine.

Planing des prévisions et des réalisations de l'indicateur 4.1.2

Indicateurs de performances	Unité	Réalisations	L.F	Prévisions		
		2020	2021	2022	2023	2024
l'indicateur 4-1-2 Pourcentage de monuments, sites et biens culturels protégés et classés	%	30%	30%	35%	40%	42%

- Analyse de l'indicateur pour la période 2022-2024:

Les structures affiliées au programme, principalement l'Institut national du patrimoine, travaillent à l'aménagement des sites et monuments de manière régulière et périodique, ainsi qu'à la prise des décisions de protection et d'aménagement nécessaires pour limiter les atteintes au patrimoine, et ce pourcentage devrait atteindre 42 % en 2024.

➤ Objectif Stratégique 4-2 : Valoriser le patrimoine et développer sa capacité d'attraction, pour lui donner une réelle dimension économique:

– **Présentation de l'objectif** : Cet objectif vise à faire connaître le patrimoine matériel et immatériel à travers sa réhabilitation, sa numérisation et son exploitation dans divers domaines (touristique et éducatif) et son rayonnement national et mondial.

– **Présentation des indicateurs** : Deux indicateurs ont été retenus pour mesurer la performance, à savoir:

✓ **Le nombre d'éléments du patrimoine déposés pour inscription sur les listes de l'UNESCO**, Cet indicateur vise à suivre l'évolution du nombre d'éléments du patrimoine matériel et immatériel dont la candidature à l'inscription sur les listes du patrimoine mondial de l'UNESCO est

acceptée, soulignant ainsi l'importance du patrimoine culturel matériel et immatériel patrimoine et l'étendue de son rayonnement international.

Planing des prévisions et des réalisation de l'indicateur 4.2.1

Indicateurs de performances	Unité	Réalisations	L.F 2021	Prévisions		
		2020		2022	2023	2024
l'indicateur 4-2-1 nombre d'éléments du patrimoine déposés pour inscription sur les listes de l'UNESCO	Nbr	4	5	7	10	12

- Analyse de l'indicateur pour la période 2022-2024:

Les estimations de l'indice du nombre d'éléments patrimoniaux déposés pour inscription sur les listes de l'UNESCO ont été actualisées par rapport aux estimations fournies par les précédents projets annuels de performance (2019-2021).

- ✓ **Évolution du nombre de visites des monuments, sites et musées** Le nombre de visites des sites, monuments et musées, Le nombre de visites des sites, monuments et musées a évolué d'année en année.

Planing des prévisions et des réalisation de l'indicateur 4.2.2

Indicateurs de performances	Unité	Réalisations	L.F 2021	Prévisions		
		2020		2022	2023	2024
l'indicateur 4-2-2 Nombre de visites de monuments, de sites et de musées	Nbr	160489	1155000	1212750	1300000	1495000

- Analyse de l'indicateur pour la période 2022-2024:

Les estimations du nombre de visites des monuments, sites et musées ont été actualisées par rapport à ce qui était précédemment programmé dans le projet annuel de performance pour l'année 2019 par les structures concernées et l'adoption d'un taux d'aménagement de l'ordre de 15%. L'activité touristique, qui contribue à améliorer la fréquentation des monuments, sites et musées pour atteindre 1,495 millions de visiteurs en 2024.

b) Activités du Programme Patrimoine:

Afin d'atteindre les objectifs du programme « Patrimoine » et d'atteindre les indicateurs de performance prévus pour l'année 2022, des activités directement et indirectement liées à ces indicateurs ont été programmées et reposent principalement sur la préservation du patrimoine matériel et immatériel et l'amélioration des conditions de travail.

Tableau 12 :

**Activités et supports d'activités
du programme Patrimoine pour l'année 2022**

Objectifs Stratégiques	Indicateurs pour l'année 2022	Prévisions 2022	Activités	Prévisions 2022	Support d'activités
Objectif 4-1 : Renforcer la protection et la préservation du patrimoine	l'indicateur 4-1-1 L'évolution du pourcentage d'associations contribuant à la préservation et à la préservation du patrimoine	12%	Activité 4: -Conservation du patrimoine archéologique et historique (INP).	48960 md	-Mener des enquêtes de terrain et enregistrer diverses expressions musicales au sein de la République, -Entretien des monuments, sites et musées,

			Activité 3: -Conservation du patrimoine écrit.	1300 md	-Mise à jour de la carte archéologique et du système d'information géographique, -Création et préparation des entrepôts, -Inventaire des sites, repères et groupes Patrimoine archéologique, ethnographique et immatériel, -Un aménagement de protection et de protection d'un ensemble de monuments historiques et de sites archéologiques. -Préparer des fichiers d'exemples de protection (PPMV) pour les sites culturels. -Revue du Journal de la Protection du Patrimoine Archéologique et Historique et des Arts Traditionnels,
	l'indicateur 4-1-2 Pourcentage de monuments, sites et biens culturels protégés et classés	35%			
Objectif 4-1-1: Valoriser le patrimoine et développer sa capacité d'attraction, pour lui donner une réelle dimension économique	l'indicateur 4-2-1 nombre d'éléments du patrimoine déposés pour inscription sur les listes de l'UNESCO	4			-Préparer et soumettre les dossiers éligibles à l'inscription sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO,

			<p>Activité 1:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Promotion du patrimoine culturel <p>Activité 2:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Promotion du patrimoine-AMVPPC 	<p>1120 md</p> <p>19270 md</p>	<p>-Faire découvrir et valoriser le patrimoine par Internet,</p> <p>-Attirer le public dans les monuments, sites et musées, notamment les visiteurs étrangers,</p> <p>-Contribuer aux programmes des événements nationaux annuels, tels que le Mois du patrimoine pour une dynamique culturelle,</p> <p>-Revitaliser les espaces historiques en organisant des événements culturels saisonniers et ponctuels</p> <p>Production de documentaires sur le patrimoine,</p> <p>Renouvellement et développement des expositions documentaires,</p> <p>-Contribuer à la promotion d'événements culturels à l'étranger avec l'adoption de formules Nouveau pour l'affichage, la communication et l'introduction en coordination avec les intérêts du ministère du Tourisme,</p>
	<p>l'indicateur 4-2-2</p> <p>Nombre de visites de monuments, de sites et de musées</p>	1212750			

c) Contribution des Opérateurs publics à la performance du programme Patrimoine

Tableau 14 :
Contribution des Opérateurs publics

Opérateurs publics	Les activités et projets menées dans le cadre de la réalisation d'objectifs de politique publique	Crédits transférés du budget de l'État pour l'année 2022
AGENCE DE MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE ET DE PROMOTION CULTURELLE	Activité 1: Système de surveillance par caméras, le reliant à l'intranet, aux structures d'accueil, au système d'entrée et de contrôle et à l'éclairage de sécurité des monuments et sites archéologiques (3.93 MD) Activité 2: Entretien des sites, monuments et musées (5.35 MD).	19270 md

3. Cadre de dépenses du programme Patrimoine à moyen terme 2020-2024:

Le budget du Programme Patrimoine pour 2022 est estimé à **70 650 MD**, contre **63 767 MD** en 2021, soit une augmentation de **6 883 MD**, et il enregistre une évolution de **10,8%**, et il se répartit comme suit:

Tableau 15 :
Cadre de dépenses à moyen terme (2022-2024)
Programme Patrimoine par nature de dépenses
(Crédits de paiement)

Unité : 1000 dinars (md)

Dépenses	Réalisations 2020 (*)	L.F 2021	Prévisions 2022	Prévisions 2023	Prévisions 2024
Dépenses de rémunérations	11202	45700	54840	55960	56830
Dépenses de fonctionnements	2294	2350	2530	2606	2684
Dépenses d'interventions	4807	8507	7050	7140	11250
Dépenses d'investissements	5792	7210	6230	6294	8236
Dépenses des opération financières					
Autres dépenses	22203	63767	70650	72000	79000
Total hors ressources propres (**)	24135	69348	73866	76800	84700

Note : (*) Le rapport annuel de performance pour l'année 2020.

(**) Le total sans tenir compte des ressources propres des établissements publics.

Par ailleurs, le budget programme pour l'année 2023 réalisera une évolution de 1,9% par rapport à l'année 2022, et l'année 2024 atteindra une évolution d'environ 9,7% par rapport à l'année 2023.



PROGRAMME 9 : PILOTAGE ET APPUI





PROGRAMME

**PILOTAGE
ET
APPUI**

CHEF DU PROGRAMME

**Mm:
SAIID CHIRAZ**

**DIRECTRICE
GENERALE DES
SERVICES
COMMUNS**

BUDGET DU PROGRAMME

**DEPENSES DE
PAIEMENT (md)**

159574

**% DU BUDGET DU
M.A.C**

43 %

9

PILOTAGE ET APPUI

- CABINET ET CES BUREAUX
- INSPECTION GENERALE
- DIRECTION GENERALE DES SERVICES COMMUNS
- DELEGATION REGIONAUX AUX AFFAIRES CULTURELLES

- L'ORGANISME TUNISIEN DES DROIT D'AUTEURS ET DES DROITS VOISINS

PROGRAMME 9 :

PILOTAGE ET APPUI

- Responsable du programme : **Mm. SAID Chiraz**,
- Directrice Générale des Services Communs, juin 2019.

1. Présentation & stratégie du programme:

Le programme **P9** vise à doter les différents programmes sectoriels des moyens humains, matériels et logistiques nécessaires à l'atteinte de leurs objectifs. Le programme d'animation et d'appui engage également les budgets des autres programmes de la mission afin d'atteindre des indicateurs qui mesurent l'ensemble des buts. Cela s'ajoute à la coordination nécessaire avec le reste des programmes afin de disposer correctement des ressources mises à leur disposition.

Le **P9** joue également un rôle actif afin de rayonner la mission au niveau international par un soutien logistique pour le travail extérieur de la mission et le renforcement de la coopération internationale dans les dossiers qui relèvent du mandat de la mission et au niveau national, en suivant le rythme des plans et de contribuer à la formulation de ses programmes constitutifs.

La stratégie du **P9** est représentée dans les grands axes qui résument les objectifs stratégiques du programme :

Premier axe stratégique : Assurer la bonne gouvernance de la mission et du reste des programmes.

Deuxième axe stratégique: Assurer une gestion efficace des ressources de la mission.

Afin d'atteindre le but attendu de la stratégie, des travaux sont en cours pour atteindre les objectifs stratégiques suivants :

- a) **Développer la gouvernance de la mission des affaires culturelles,**
- b) **Améliorer la gestion des ressources humaines en veillant à l'adéquation des compétences aux besoins et en assurant la justice et l'égalité des chances,**
- c) **Assurer la pérennité du budget et le développement de la disposition des ressources financières pour la mission des affaires culturelles tout en améliorant l'efficacité du programme d'animation et d'accompagnement,**

CARTOGRAPHIE DU PROGRAMME:

Les structures couvertes par le programme Pilotage et Appui sont dans le tableau suivant :

PROGRAMME	UNITES OPERATIONNELLES	OPERATEURS PUBLICS
PILOTAGE ET APPUI	-CABINET ET CES BUREAUX -INSPECTION GENERALE -DIRECTION GENERALE DES SERVICES COMMUNS -DELEGATION REGIONAUX AUX AFFAIRES CULTURELLES	-L'ORGANISME TUNISIEN DES DROIT D'AUTEURS ET DES DROITS VOISINS

2. Objectifs et indicateurs de performance du programme:

a) Objectifs et indicateurs de performance

Trois objectifs stratégiques du P9 ont été identifiés pour mettre en œuvre la stratégie unifiée qui a été fixée.

➤ **Objectif Stratégique 9-1 : Développer la gouvernance de la mission des affaires culturelles,**

– **Présentation de l'objectif :** Cet objectif s'inscrit dans le cadre de l'amélioration de la rentabilité du programme de leadership et d'accompagnement en apportant un soutien et des services au reste des programmes et en se coordonnant entre eux pour assurer leur intégration, ce qui les aide à développer les capacités dont ils disposent et à les employer selon les voies possibles. Ceci s'ajoute à la réalisation d'opérations de suivi, d'évaluation et de planification pour assurer la coordination entre les différents programmes et le suivi de la mise en œuvre des décisions et recommandations prises au niveau des structures de direction du ministère. de l'ouverture du ministère aux citoyens et aux acteurs culturels à travers le développement de la politique de communication.

✓ **Présentation des indicateurs :** 02 indicateurs ont été retenus pour mesurer la performance.

✓ **Le pourcentage de mise en œuvre des décisions et recommandations des comités de pilotage prioritaires,** Cet indicateur est représenté dans le suivi du pourcentage de mise en œuvre des décisions et recommandations des comités de direction du ministère, parmi les décisions et recommandations qui sont suivies lors des réunions des comités.

Planing des prévisions et des réalisations de l'indicateur 9.1.1

Indicateurs de performances	Unité	Réalisations	L.F	Prévisions		
		2020	2021	2022	2023	2024
l'indicateur 9-1-1 Le pourcentage de mise en œuvre des décisions et recommandations des comités de pilotage prioritaires	%	93	95	95	95	96

- Analyse de l'indicateur pour la période 2022-2024:

Le Ministère des Affaires Culturelles travaille à développer davantage le taux de mise en œuvre des décisions et recommandations émises par les comités de pilotage au sein du Ministère, pour atteindre 96% en 2024 afin d'assurer une bonne gouvernance de la mission.

- ✓ **Évolution du nombre de vues sur les différents sites publics de la mission des affaires culturelles,** Cet indicateur reflète l'évolution du schéma d'accès aux sites internet du Ministère tout au long de l'année, et cela indique l'évolution du plan de communication de la mission à travers l'ouverture de l'administration au citoyen et la satisfaction de ses demandes d'accès à l'information (Portail Open culture).

Planing des prévisions et des réalisations de l'indicateur 9.1.2

Indicateurs de performances	Unité	Réalisations	L.F	Prévisions		
		2020	2021	2022	2023	2024
Indicateur 9-1-2 : Évolution du nombre d'avis sur les différents sites publics de la mission des affaires culturelles	Nbr	893650	1200000	1350000	1700000	2050000

- Analyse de l'indicateur pour la période 2022-2024:

Cet indicateur connaît une évolution continue, à travers l'évolution du nombre de requêtes enregistrées annuellement, du fait de la mise à jour continue du contenu des sites officiels de la mission.

➤ **Objectif Stratégique 9-2** : Améliorer la gestion des ressources humaines en veillant à l'adéquation des compétences aux besoins et en assurant la justice et l'égalité des chances,

- **Présentation de l'objectif**: Cet objectif s'inscrit dans le cadre du développement de l'administration électronique afin d'asseoir les principes de bonne gouvernance, le droit d'accès à l'information et la facilitation des services administratifs pour le citoyen.

- **Présentation des indicateurs** : Deux indicateurs ont été retenus pour mesurer la performance, reflétant l'expansion de l'utilisation des technologies de l'information et le développement du système d'information pour accélérer l'implication dans la gestion électronique et soutenir le mécanisme des services en ligne, ainsi que le renouvellement de l'infrastructure de la flotte de médias.

✓ **Différence entre les prévisions et les réalisations dans la masse salariale**, cet indicateur montre l'évolution de la différence

entre les attentes et les réalisations dans le bloc des salaires, ce qui contribuerait au bon comportement des dépenses salariales.

Planing des prévisions et des réalisation de l'indicateur 9.2.1

Indicateurs de performances	Unité	Réalisations	L.F	Prévisions		
		2020	2021	2022	2023	2024
Indicateur 9-2-1 : La différence entre les attentes et les réalisations dans LA MASSE salariale	md	150	1,011	1,009	1,006	1,000

- Analyse de l'indicateur pour la période 2022-2024:

Un travail est fait pour réduire continuellement les attentes et les réalisations dans le bloc salarial afin d'assurer l'atteinte des équilibres financiers pour la tâche et de réduire l'écart au minimum.

- ✓ **Pourcentage des agents formés dans les domaines prioritaires,** Un plan de formation est établi annuellement au profit des pneumatiques, agents, monnaies et techniciens du ministère, et le service formation et l'entreprise s'attachent à le mettre en œuvre intégralement, ce qui assure la pleine implication du ministère dans l'évolution nationale de la formation, car la présidence du gouvernement définit au sein de sa publication annuelle de formation un ensemble d'axes de formation de priorité nationale et interministérielle, notamment Permettre aux personnels, cadres et techniciens de participer à ces axes, réalisant ainsi un niveau de formation parallèle sur ces axes entre les différents ministères.

Planing des prévisions et des réalisation

de l'indicateur 9.2.2

Indicateurs de performances	Unité	Réalisations	L.F	Prévisions		
		2020	2021	2022	2023	2024
Indicateur 9-2-2 : Pourcentage des agents formés dans les domaines prioritaires	%	2.4	38	39	40	41

- Analyse de l'indicateur pour la période 2022-2024:

La direction de formation et du recyclage a cherché à atteindre les ratios attendus, mais le pourcentage estimé n'a pas été atteint en 2020, en raison de l'impact de la pandémie de Corona sur l'achèvement des cours de formation programmés, et par conséquent, il s'est limité à certains cours de formation. à distance et quelques projets communs avec l'Université Virtuelle et l'Ecole Nationale d'Administration. Un travail sera fait pour rétablir le format des formations dès que la situation sanitaire générale dans le pays s'améliorera, et ainsi travailler pour atteindre 41% en 2024.

➤ **Objectif Stratégique 9-3** : Assurer la pérennité du budget et développer la disposition des ressources financières pour la mission des affaires culturelles tout en améliorant l'efficacité du programme d'animation et d'accompagnement.

- **Présentation de l'objectif** :Préserver la soutenabilité du budget en s'engageant à respecter les engagements du ministère envers les fournisseurs, les intervenants et les acteurs culturels tout en maintenant les équilibres financiers et la bonne disposition des dotations financières du ministère, y compris la bonne exécution du

budget en termes de préparation et de réalisation, ainsi qu'à travers améliorer la disposition du calendrier de décaissement des crédits et rationaliser la disposition des biens et divers frais de missi.

- **Présentation des indicateurs** :Trois indicateurs de mesure de la performance ont été fixés.
- ✓ **Différence entre prévisions budgétaires et réalisations**, cet indicateur montre dans quelle mesure les crédits couvrent les frais de mission.

Planing des prévisions et des réalisation

de l'indicateur 9.3.1

Indicateurs de performances	Unité	Réalisations	L.F 2021	Prévisions		
		2020		2022	2023	2024
Indicateur 9-3-1 : Différence entre prévisions budgétaires et réalisations	md	10633	0,97	0,99	0,99	0,99

- Analyse de l'indicateur pour la période 2022-2024:

Cet indicateur montre la maîtrise du taux d'exécution du budget par rapport aux prévisions qui ont été fixées afin de préserver les équilibres financiers de l'État, les directions de programme s'efforçant de réduire en permanence au minimum l'écart entre prévisions et réalisations.

- ✓ **Le budget du programme de Pilotage et Appui par rapport au budget de la mission**, Cet indicateur vise à suivre le pourcentage du budget du programme de leadership et d'accompagnement par rapport au budget de la mission.

Planing des prévisions et des réalisation

de l'indicateur 9.3.2

Indicateurs de performances	Unité	Réalisations	L.F	Prévisions		
		2020	2021	2022	2023	2024
Indicateur 9-3-2 : Le budget du programme de Pilotage et Appui par rapport au budget de la mission	%	54,07	42	44	44	42

- Analyse de l'indicateur pour la période 2022-2024:

Malgré l'importance du programme de leadership et de soutien dans la sécurisation des fonctions de soutien pour le reste des programmes de la mission, la recherche continue de rationaliser les dépenses de ce programme et de réduire la proportion du budget du programme par rapport au budget de la mission à une proportion acceptable, en achever la répartition de certaines dépenses (Salaires) aux programmes.

- ✓ **Le coût de fonctionnement selon les agents,** Cet indicateur vise à maîtriser au maximum le coût de gestion en rationalisant les charges des moyens et services .

Planing des prévisions et des réalisation

de l'indicateur 9.3.1

Indicateurs de performances	Unité	Réalisations	L.F	Prévisions		
		2020	2021	2022	2023	2024
Indicateur 9-3-3 : Le coût de fonctionnement selon les agents	1d	2000	2300	2900	3300	3500

- Analyse de l'indicateur pour la période 2022-2024:

Les structures affiliées au Programme d'encadrement et d'accompagnement s'emploient à maîtriser davantage le coût de la gestion compte tenu de l'augmentation des prix, des exigences de travail (moyens, équipements...) et de la baisse du cours du dinar sur les marchés financiers internationaux.

b) Activités du programme:

Pour atteindre les objectifs du programme et atteindre les indicateurs de mesure de performance programmés pour l'année 2022, des activités liées directement et indirectement à ces indicateurs ont été programmées.

Tableau 16 :
Activités et supports d'activités
du programme Pilotage et Appui pour l'année 2022

Objectifs Stratégiques	Indicateurs pour l'année 2022	Prévisions 2022	Activités	Prévisions 2022	Support d'activités
Objectif 9-1 : Développer la gouvernance de la mission des affaires culturelles	l'indicateur 9-1-1 Le pourcentage de mise en œuvre des décisions et recommandations des comités de pilotage prioritaires	95%	Activité 1: Pilotage des programmes	2253 md	– Améliorer l'infrastructure de l'information (centre de soumission des données, applications, site Web du ministère), –Modernisation des services culturels par la réalisation de projets liés à la gestion électronique, –Élaboration du programme d'accès à l'information (mise à jour du site Web de données ouvertes), –Développement du site web du ministère
	Indicateur 9-1-2 : Évolution du nombre d'avis sur les différents sites publics de la mission des affaires culturelles	1350000 (1mille visiteurs)			
Objectif 9-2 : Améliorer la gestion des ressources humaines en veillant à l'adéquation des compétences aux besoins et en assurant la justice et l'égalité des chances	Indicateur 9-2-1 : La différence entre les attentes et les réalisations dans LA MASSE salariale	1,009(md)	Activité 2: Formation et développement des compétences	146 md	–Mise à jour des manuels de procédures et des cartes de poste de travail, –Organisation de formations, d'ateliers et de forums dans le domaine de la gestion administrative –Organiser des cycles de formation continu pour un certain nbre de corps de fonctionnaires,
	Indicateur 9-2-2 : Pourcentage des agents formés dans les domaines prioritaires	39%			

Objectif 9-3 : Assurer la pérennité du budget et développer la disposition des ressources financières pour la mission des affaires culturelles tout en améliorant l'efficacité du programme d'animation et d'accompagnement	Indicateur 9-3-1 : Différence entre prévisions budgétaires et réalisations	0,99 (md)	Activité 3: Appui	156160 md	–Examen des services administratifs et des cahiers des charges, –Rationalisation des dépenses publiques et révision des contrats, –Maintenance périodique et entretien des bâtiments, –Elaboration des méthodes d'entretien et de suivi périodique des équipements et fournitures, et conclusion des contrats d'entretien et d'assurance nécessaires, –Réaliser un inventaire complet des bâtiments et des biens immobiliers utilisés par le Ministère afin de compléter le règlement immobilier, –Adoption du système de gestion des stocks, –Adoption du système de gestion du parc auto, –Connecter les entrepôts du Ministère au réseau téléphonique et à Internet,
	Indicateur 9-3-2 : Le budget du programme de Pilotage et Appui par rapport au budget de la mission	44%			
	Indicateur 9-3-3 : Le coût de fonctionnement selon les agents	2900 (1d)			

c) Contribution des Opérateurs publics à la performance du programme Patrimoine

Tableau 17 :

Contribution des Opérateurs publics

Opérateurs publics	Les activités et projets menées dans le cadre de la réalisation d'objectifs de politique publique	Crédits transférés du budget de l'État pour l'année 2022
L'ORGANISME TUNISIEN DES DROIT D'AUTEURS ET DES DROITS VOISINS	Activité 1: Renforcement des compétences et des mécanismes de gestion et d'inclusion dans le domaine de la propriété littéraire et artistique	1015 md

3. Cadre de dépenses du programme Pilotage et Appui à moyen terme 2220-2024:

Le budget du programme de **Pilotage et Appui** pour l'année 2022 est estimé à **159 574 md**, contre **152 265 md** en 2021, soit une augmentation de **7309 md**, et nous enregistrons une évolution de 4,8%, qui se répartit comme suit:

Tableau 18 :

**Cadre de dépenses à moyen terme (2022-2024)
Programme Pilotage et Appui par nature de dépenses
(Crédits de paiement)**

Dépenses	Réalisations	L.F	Prévisions	Prévisions	Prévisions
	2020 (*)	2021	2022	2023	2024
Dépenses de rémunérations	171224	131941	138780	141952	145643
Dépenses de fonctionnements	3408	3102	3307	3406	3508
Dépenses d'interventions	16796	3347	3157	3177	4326
Dépenses d'investissements	2403	6875	7330	10323	12815
Dépenses des opération financières					
Dépenses du fonds (FECAL)		7000	7000	7000	7000
Total hors ressources propres	193831	152265	159574	165858	173292
Total avec les ressources propres (**)	194192	153033	160474	167158	174892

Note : (*) Le rapport annuel de performance pour l'année 2020.

(**) Le total avec les ressources propres des établissements publics (budget de la mission M.A.C pour l'année 2022).

Par ailleurs, le budget programme pour l'année 2023 réalisera une évolution de 3,9% par rapport à l'année 2022, et l'année 2024 atteindra une évolution d'environ 4,5% par rapport à l'année 2023.



ANNEXES



1. Fiches d'indicateurs de performance pour le programme: Arts

Fiche d'indicateur

Code de l'indicateur : 1-1-1

Intitulé: Pourcentage d'œuvres primées par rapport aux œuvres soutenues

I. Caractéristiques générales de l'indicateur

1- Programme auquel se rattache l'indicateur : Arts

2- Définition de l'indicateur: Cet indicateur est de suivre les oeuvres sacrées par rapport au total des oeuvres soutenues.

3- Type de l'indicateur : Qualité, efficacité sociale et économique, indice d'efficacité.

II.Détails techniques de l'indicateur

1-Formule de calcul de l'indicateur :Indicateur composé résumant le nombre d'œuvres sacrées dans tous les domaines artistiques et le nombre total d'œuvres soutenues au cours de l'année .

2-Unité de l'indicateur : Pourcentage.

3-Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur :
Les structures concernées,

4-Date de disponibilité de l'indicateur : Fin de l'année budgétaire,

5-Valeur cible de l'indicateur: 18% en 2024,

6-Responsable de l'indicateur dans le programme : Direction générale des arts scéniques et audiovisuels/ Direction de la musique et la danse.

III.Interprétation des resultats de l'indicateur

1-Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur de performance	Unité	Réalisations 2020	L.F 2021	Prévisions 2022	Prévisions 2023	Prévisions 2024
L'indicateur : 1-1-1 Pourcentage d'œuvres primées par rapport aux œuvres soutenues	%	12	13	15	15	18

2- Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur:

Il vise à suivre dans quelle mesure le bénéfice culturel a été atteint grâce au soutien auquel le ministère a alloué une part significative du budget du programme. Cet objectif est d'atteindre un niveau acceptable de 15 % d'œuvres d'art sacrées en 2022, compte tenu de la augmentation du soutien dans divers domaines artistiques d'année en année.

3- Limites de l'indicateur:

- L'absence d'un système de statistiques culturelles fournissant toutes les données requises de manière précise.
- Budget de subvention limitée,

Fiche d'indicateur

Code de l'indicateur : 1-1-2

Intitulé: Pourcentage d'œuvres féminines soutenues

I. Caractéristiques générales de l'indicateur

- 1- **Objectif auquel se rattache l'indicateur :** Le premier objectif stratégique du programme artistique est « garantir des spectacles artistiques diversifiées et de qualité ».
- 2- **Définition de l'indicateur :** Cet indicateur vise à suivre l'étendue de l'activation du principe de genre représenté dans le pourcentage de soutien destiné aux œuvres artistiques des femmes.
- 3- **Type de l'indicateur :** Efficacité

II. Détails techniques de l'indicateur

- 1- **Formule de calcul de l'indicateur :** Diviser le nombre d'œuvres soutenues dont les créateurs ont bénéficié par le nombre total d'œuvres soutenues.
- 2- **Unité de l'indicateur :** Pourcentage
- 3- **Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur :**
Les structures concernées.
- 4- **Date de disponibilité de l'indicateur:** Fin de l'année budgétaire.
- 5- **Valeur cible de l'indicateur :** Atteindre 45% en 2024.
- 6- **Responsable de l'indicateur :** Direction générale des arts scéniques et audiovisuels/ Direction de la musique et la danse.

III. Interprétation des résultats de l'indicateur

1-Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur:

Indicateur de performance	Unité	Réalisations	L.F	Prévisions	Prévisions	Prévisions
		2020	2021	2022	2023	2024
L'indicateur : 2-1-1 Pourcentage d'œuvres féminines soutenues	%	40	42.5	43	43.6	45

-2Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur:

Cet indicateur vise à suivre dans quelle mesure le principe de genre est activé à travers le développement du soutien aux œuvres des femmes. Un pourcentage de 43 % a été approuvé, et il représente le pourcentage d'œuvres à soutenir sur le total des œuvres, et ce pourcentage est considéré comme faisable sous le titre de 2022 et atteindrait progressivement l'équilibre.

3-Limites de l'indicateur

-L'absence d'un système de statistiques culturelles fournissant toutes les données requises de manière précise.

-Etendue du soutien aux œuvres d'art des femmes.

-Budget du soutien limité.

Fiche d'indicateur

Code de l'indicateur : 1-2-1

Intitulé : Nombre d'œuvres participant à des manifestations internationales.

I. Caractéristiques générales de l'indicateur

- 1-Objectif auquel se rattache l'indicateur :** Le deuxième objectif stratégique du programme «Assurer le rayonnement des œuvres artistiques tunisiennes sur le plan national et international ».
- 2-Définition de l'indicateur :** Cet indicateur vise à identifier l'évolution du nombre d'œuvres d'art nationales participant à des manifestations à l'étranger.
- 3-Type de l'indicateur :** Qualité

II. Détails techniques de l'indicateur

- 1-Formule de calcul de l'indicateur :** Calculer le nombre d'œuvres d'arts participant à des manifestations internationaux à l'étranger.
- 2-Unité de l'indicateur :** Nombre
- 3-Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur :**
Les structures concernée.
- 4-Date de disponibilité de l'indicateur :** Fin de l'année budgétaire.
- 5-Valeur cible de l'indicateur:** 535 emplois au cours de l'année 2024
- 6-Responsable de l'indicateur dans le programme :** Direction générale des arts scéniques et audiovisuels/ Direction de la musique et la danse.

III. Interprétation des résultats de l'indicateur

- 1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur:**

Indicateur de performance	Unité	Réalisations 2020	L.F2021	Prévisions 2022	Prévisions 2023	Prévisions 2024
L'indicateur : 2-2-1 Nombre d'œuvres participant à des manifestations internationaux	Nombre	183	373	499	329	535

2- Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur:

Cet indicateur contribue à suivre annuellement l'évolution du nombre d'œuvres d'art participant à des expositions internationales à l'étranger. Compte tenu de l'évolution du budget du programme artistique, atteindre 499 œuvres d'art participant à des événements internationaux est envisageable en 2022.

3- Limites de l'indicateur:

- Les crédits nécessaires et indispensables pour permettre au maximum d'impliquer les différents secteurs techniques à participer,
- L'état de santé général qui a caractérisé les dernières années et la mesure dans laquelle les festivals internationaux ont été restaurés,
- Le coût croissant de la participation à la détérioration de la valeur de la monnaie nationale par rapport aux devises étrangères,

Fiche d'indicateur

Code de l'indicateur 1-3-1:

Intitulé : Pourcentage de numérisation du fonds artistique

I. Caractéristiques générales de l'indicateur

- 1- **Objectif auquel se rattache l'indicateur** : Troisième objectif stratégique du programme «Maintenir l'équilibre technique et développer sa distribution ».
- 2- **Définition de l'indicateur** : Cet indicateur vise à suivre le modèle de maintien de l'équilibre technique grâce à la numérisation.
- 3- **Type de l'indicateur** : Qualité

II. Détails techniques de l'indicateur

- 1- **Formule de calcul de l'indicateur** : Nombre d'œuvres d'art prises en charge et acquises numérisées sur le nombre total d'œuvres enregistrées.
- 2- **Unité de l'indicateur** : Pourcentage
- 3- **Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur** : Structures concernées
- 4- **Date de disponibilité de l'indicateur** : Fin de l'année budgétaire.
- 5- **Valeur cible de l'indicateur** : 80% d'œuvres d'art en 2024.
- 6- **Responsable de l'indicateur dans le programme** : Direction générale des arts scéniques et audiovisuels/ Direction de la musique et la danse.

III. Interprétation des résultats de l'indicateur

- 1- **Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur:**

Indicateur de performance	Unité	Réalisations 2020	L.F 2021	Prévisions 2022	Prévisions 2023	Prévisions 2024

L'indicateur : 1-3-1 Pourcentage de numérisation du fonds artistique	%	65	65	70	73	80
--	---	----	----	----	----	----

2- Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur:

Cet indicateur se traduit par l'atteinte de 70% de numérisation du solde des œuvres en 2022, ce qui permettra non seulement de les conserver, mais aussi de les rendre largement accessibles au public, ce pourcentage étant jugé acceptable au regard des crédits spécialement conçu pour la numérisation du fonds cinématographique et des œuvres d'art.

3- Limites de l'indicateur:

- . Crédits alloués aux programmes de numérisation (fonds cinématographique),
- . L'avancement de la réalisation des projets de numérisation,

**2. FICHE DES ETABLISSEMENTS PUBLIQUES A
CARACTERE NON ADMINISTRATIF:
PROGAMME ARTS**

Fiche n° 1 : Centre national du cinéma et de l'image

I. Présentation

1. **Activité principale** : Cinéma et image,
2. **Référence de création** : Décret loi n° 86 de 2011 du 13/09/2011,
3. **Date de signature du dernier contrat programme entre le Ministère et l'organisme** :

II. Stratégie et objectifs:

1. Stratégie générale:

Promotion des différents secteurs cinématographiques en termes de production, distribution, exploitation, conservation et valorisation de l'archive cinématographique et développement de la coopération avec les organismes actifs du secteur .

2. Les priorités et les objectifs stratégiques les plus importants:

- ✓ Promouvoir la production,
- ✓ Organisation de la métier,
- ✓ Soutien les différents intervenants,

3. La contribution aux objectifs du programme :

Fixation des objectifs confiés à l'acteur public (contribution directe ou indirecte) et des indicateurs de performance pour assurer leur réalisation.

4. Les activités les plus importantes تقديم: Les activités les plus importantes Que la structure mettra en œuvre (les investissements et grands projets les plus importants...) et qui contribuent directement à la réalisation des performances du programme.

- formation, accompagnement et réciprocité,
- Conclusion de conventions de partenariat,

- Soutenir les initiatives privées (réhabilitation de salles de cinéma),
- Création d'espaces artistiques,
- Préparation des espaces de présentation,
- Organiser et encourager des concours, des expositions et des événements artistiques,
- Organiser des forums et des ateliers,
- Réhabilitation des espaces artistiques,
- Accompagnement et accompagnement de créateurs et artisans,
- Adopter une politique de communication pour la définition, la commercialisation et la promotion du produit artistique,
- Former des spécialistes à la préservation et à la valorisation du stock technique,
- Etablir une base de données de bilan technique et de stock,
- Préparer les espaces pour maintenir l'équilibre technique conformément au cahier des charges,

5. Actions d'accompagnement : (Soutien financier, approbation de certains textes d'organisation, renforcement de la structure avec les ressources humaines nécessaires...).

III. Prévisions du budget à moyen terme (2022-2024)

Prévisions du budget

Centre national du cinéma et de l'image (2024-2022)

Unité :md

Dépenses	Réalizations 2020	L.F 2021	Prévisions		
			2022	2023	2024
Budget de gestion	565	598	916	945	971
Crédits de rémunération	480	498	600	620	636

Crédits de fonctionnement	85	100	316	325	335
Budget d'investissement ou d'équipement	3700	12700	13150	14430	15129
Y compris les transferts destinés à soutenir les interventions dans le domaine économique et social, le soutien à l'investissement dans les projets et programmes de développement, ainsi que le remboursement des prêts, l'équilibre financier et le développe	3700	12700	13150	14430	15129
Total	4365(*)	13398(**)	14066	15375(***)	16100(***)

Notes:

(*) Comprend 100 DA comme ressources propres pour le centre.

(**) Comprend 100 DA comme ressources propres pour le centre.

(***) 25% du budget du programme pour les années 2023 et 2024 a été approuvé.

Fiche n°2 : Théâtre National

I. Présentation

1. **Activité principale** : Contribuer à la revitalisation culturelle théâtrale par la production, l'édition et la diffusion, travailler au rayonnement de la production théâtrale tunisienne aux niveaux arabe et international, et contribuer à l'organisation de la formation et de la reformation artistique.
2. **Référence de création** : Art 73 et 74 de la loi de finances de 1984 (loi n° 113 de 1983 du 30 décembre 1983).
3. **Date de signature du dernier contrat programme entre le Ministère et l'organisme** : En cours délaboration.

II. Stratégie et objectifs:

1. Stratégie générale:

Réaliser un saut qualitatif dans la trajectoire de développement de l'établissement en définissant des objectifs centraux que nous traduisons en stratégies qui fonctionnent de manière concertée, intégrée et simultanée, qui visent toutes à donner un nouveau dynamisme au travail et à l'activité de l'établissement (restructuration dynamique), à renforcer son rôle culturel, valoriser ses projets artistiques et étendre son rayonnement national et régional.

2. **Les priorités et les objectifs stratégiques les plus importants** : Promotion du secteur théâtral (composition, production, distribution et réception).
3. **La contribution aux objectifs du programme:**
 - ✓ Promouvoir la créativité théâtrale (formation et production).
 - ✓ Promotion, distribution et exploitation de productions théâtrales.

✓ La sauvegarde du fonds théâtral tunisien.

4. Les activités les plus importantes :

- Indicateur 01 : Le nombre de productions théâtrales produites (Théâtre National et Théâtre National des Jeunes).
- Indicateur 02 : le nombre d'œuvres participant à des manifestations au niveau national et international.
- Indicateur 03 : le nombre d'œuvres diffusées.
- Indicateur 04 : Accueil (Spectacles tunisiens et internationaux programmés dans la Salle du Quatrième Art).
- Indicateur 05 : Le nombre d'œuvres théâtrales sauvegardées.

5. **Actions d'accompagnement** : (Soutien financier, approbation de certains textes d'organisation, renforcement de la structure avec les ressources humaines nécessaires...).

III. Prévisions du budget à moyen terme (2022-2024)

Prévisions du budget Théâtre National

A moyen terme (2022-2024)

Unité :md

Dépenses	Réalizations 2020	L.F 2021	Prévisions		
			2022	2023	2024
Budget de gestion	1027	1036	970	1002	1027
Crédits de rémunération	890	890	790	817	837
Crédits de fonctionnement	137	146	180	185	190
Budget d'investissement	550	3020	3470	3795	4061

ou d'équipement					
Y compris les transferts destinés à soutenir les interventions dans le domaine économique et social, le soutien à l'investissement dans les projets et programmes de développement, ainsi que le remboursement des prêts, l'équilibre financier et le développe	550	3020	3470	3795	4061
Total	1877(*)	4473(**)	4440	4797(***)	5088(***)

Notes:

(*) Comprend 400 md en tant ressources propres pour le Théâtre Nationa.

(**) Comprend 417 md en tant ressources propres.

(***) Adoptée 7,8% du budget programme pour l'année 2023 et 7,9% du budget programme pour l'année 2024 ont été approuvés.

I. Présentation

- 1. Activité principale :**
- 2. Référence de création :** Décret n° 2018-382 du 23 avril 2018, fixant et contrôlant le contenu et les modalités de gestion du Centre National des Arts de la Marionnette et son organisation administrative et financière.
- 3. Date de signature du dernier contrat programme entre le Ministère et l'organisme :**

II. Stratégie et objectifs:

- 1. Stratégie générale:**
- 2. Les priorités et les objectifs stratégiques les plus importants:**
- 3. La contribution aux objectifs du programme:**
- 4. Les activités les plus importantes :**
- 5. Actions d'accompagnement :** (soutien financier, approbation de certains textes d'organisation, renforcement de la structure avec les ressources humaines nécessaires...).

III. Prévisions du budget à moyen terme (2022-2024)

Prévisions du budget Centre national de la marionette à moyen terme (2022-2024)

Unité :md

Dépenses	Réalizations 2020	L.F 2021	Prévisions		
			2022	2023	2024
Budget de gestion	143	143	320	330	339
Crédits de rémunération	40	40	120	124	127
Crédits de fonctionnement	103	103	200	206	212
Budget d'investissement ou d'équipement	850	1380	1730	1884	2011
Y compris les transferts destinés à soutenir les interventions dans le domaine économique et social, le soutien à l'investissement dans les projets et programmes de développement, ainsi que le remboursement des prêts, l'équilibre financier et le développe	850	1380	1730	1884	2011
Total	1113(*)	1823(**)	2050	2214(***)	2350(***)

Notes:

(*) Comprend 120 md comme ressources propres du centre.

(**) Comprend 300 md comme ressources propres du centre.

(***) En adopté 3,6 % du budget programme pour l'année 2023 et 3,65% du budget programme pour l'année 2024.

Fiche n°4 : Théâtre de l'Opéra

I. Présentation

1. **Activité principale :**
2. **Référence de création :** Décret n° 2018-380 du 23 avril 2018, fixant et contrôlant le contenu et les modalités de fonctionnement du théâtre lyrique et son organisation administrative et financière.
3. **Date de signature du dernier contrat programme entre le Ministère et l'organisme :**

II. Stratégie et objectifs:

1. **Stratégie générale :** Détermination des axes stratégiques les plus importants de l'acteur public, avec indication de leur compatibilité avec la stratégie du programme.
2. **Les priorités et les objectifs stratégiques les plus importants :** Déterminer les objectifs les plus importants de l'acteur public et leur compatibilité avec la stratégie du programme.
3. **La contribution aux objectifs du programme :** Fixation des objectifs confiés à l'acteur public (contribution directe ou indirecte) et des indicateurs de performance pour assurer leur réalisation.
4. **Les activités les plus importantes :** Présenter Les activités les plus importantes que la structure mettra en œuvre (les investissements les plus importants, les grands projets...) et qui contribuent directement à la réalisation de la performance du programme.
5. **Actions d'accompagnement :** (Soutien financier, approbation de certains textes d'organisation, renforcement de la structure avec les ressources humaines nécessaires....

III. Prévisions du budget à moyen terme (2022-2024)

Prévisions du budget Théâtre de l'Opéra à moyen terme (2022-2024)

Unité :md

Dépenses	Réalizations 2020	L.F 2021	Prévisions		
			2022	2023	2024
Budget de gestion	6055	6190	7140	7361	7573
Crédits de rémunération	55	190	1640	1696	1738
Crédits de fonctionnement	6000	6000	5500	5665	5835
Budget d'investissement ou d'équipement	4000	4450	5405	6292	6917
Y compris les transferts destinés à soutenir les interventions dans le domaine économique et social, le soutien à l'investissement dans les projets et programmes de développement, ainsi que le remboursement des prêts, l'équilibre financier et le développe	4000	4450	5405	6292	6917
Total	12055(*)	11110(**)	12545	13653(***)	14490(***)

Notes:

(*) Comprend 2000 md comme ressources propres du Théâtre de l'Opéra.

(**) Comprend 470 md comme ressources propres du Théâtre de l'Opéra.

(***) En adopté 22,2 % du budget programme pour l'année 2023 et 22, 5% du budget programme pour l'année 2024.

I. Présentation

1. **Activité principale :**
2. **Référence de création :** Décret n° 2018-381 du 23 avril 2018, fixant et contrôlant le contenu et les modalités de gestion du Musée national d'art moderne et contemporain et son organisation administrative et financière.
3. **Date de signature du dernier contrat programme entre le Ministère et l'organisme :**

II. Stratégie et objectifs:

1. **Stratégie générale :**Détermination des axes stratégiques les plus importants de l'acteur public, avec indication de leur compatibilité avec la stratégie du programme.
2. **Les priorités et les objectifs stratégiques les plus importants :** Déterminer les objectifs les plus importants de l'acteur public et leur compatibilité avec la stratégie du programme.
3. **La contribution aux objectifs du programme :**Fixation des objectifs confiés à l'acteur public (contribution directe ou indirecte) et des indicateurs de performance pour assurer leur réalisation.
4. **Les activités les plus importantes :**Présenter Les activités les plus importantes que la structure mettra en œuvre (les investissements les plus importants, les grands projets...) et qui contribuent directement à la réalisation de la performance du programme .
5. **Actions d'accompagnement :**(Soutien financier, approbation de certains textes d'organisation, renforcement de la structure avec les ressources humaines nécessaires...

III. Prévisions du budget à moyen terme (2022-2024)

Prévisions du budget Musée National d'Art Moderne et Contemporain à moyen terme (2022-2024)

Unité :md

Dépenses	Réalizations 2020	L.F 2021	Prévisions		
			2022	2023	2024
Budget de gestion	99	170	445	459	471
Crédits de rémunération	37	100	125	129	132
Crédits de fonctionnement	62	70	320	330	339
Budget d'investissement ou d'équipement	450	1800	1122	1263	1332
Y compris les transferts destinés à soutenir les interventions dans le domaine économique et social, le soutien à l'investissement dans les projets et programmes de développement, ainsi que le remboursement des prêts, l'équilibre financier et le développe	450	1800	1122	1263	1332
Total	749(*)	1970	1567	1722(**)	1803(**)

Notes:

(*) Comprend 2000 md comme ressources propres du Musée.

(**) En adopté 2,8 % du budget programme pour l'année 2023 et 2024.

I. Présentation

- 1. Activité principale :**
- 2. Référence de création :** Décret n° 2019-1063 du 04 novembre 2019 fixant et contrôlant le contenu et les modalités de gestion du Centre des Arts et de Culture et des Lettres (Kasr Al-Said) et son organisation administrative et financière.
- 3. Date de signature du dernier contrat programme entre le Ministère et l'organisme :**

II. Stratégie et objectifs

- 1. Stratégie générale :** Détermination des axes stratégiques les plus importants de l'acteur public, avec indication de leur compatibilité avec la stratégie du programme.
- 2. Les priorités et les objectifs stratégiques les plus importants :** Déterminer les objectifs les plus importants de l'acteur public et leur compatibilité avec la stratégie du programme.
- 3. La contribution aux objectifs du programme :** Fixation des objectifs confiés à l'acteur public (contribution directe ou indirecte) et des indicateurs de performance pour assurer leur réalisation.
- 4. Les activités les plus importantes :** Présenter Les activités les plus importantes que la structure mettra en œuvre (les investissements les plus importants, les grands projets...) et qui contribuent directement à la réalisation de la performance du programme .

5. Actions d'accompagnement : (Soutien financier, approbation de certains textes d'organisation, renforcement de la structure avec les ressources humaines nécessaires...

III. Prévisions du budget à moyen terme (2022-2024)

Prévisions du budget Centre des Arts et de Culture et des Lettres (Kasr Al-Said) à moyen terme (2022-2024)

Unité :md

Dépenses	Réalizations 2020	L.F 2021	Prévisions		
			2022	2023	2024
Budget de gestion	70	115	167	173	177
Crédits de rémunération	40	80	141	146	149
Crédits de fonctionnement	30	35	26	27	28
Budget d'investissement ou d'équipement	300	1020	2550	2594	2721
Y compris les transferts destinés à soutenir les interventions dans le domaine économique et social, le soutien à l'investissement dans les projets et programmes de développement, ainsi que le remboursement des prêts, l'équilibre financier et le développe	300	1020	2550	2594	2721
Total	420(*)	1185(*)	2717	2767(**)	2898(***)

Notes:

(*) Comprend 50 md comme ressources propres du Musée.

(**) En adopté 4,5 % du budget programme pour l'année 2023 et 2024.

Fiche n°2 : Centre du musique arabe et méditerranéenne (Najma Ezzahra)

I. Présentation

- 1. Activité principale** : Un complexe culturel pluridisciplinaire autour de la musique.
- 2. Référence de création** : Décret loi n° 81 de 2011 du 23 août 2011.
- 3. Date de signature du dernier contrat programme entre le Ministère et l'organisme** : 2018.

II. Cadre de performance

1. Stratégie générale:

- Préserver et valoriser le patrimoine musical tunisien.
- Promouvoir la recherche et les études dans le domaine des sciences de la musique.
- Numérisation du fonds audio et audiovisuel de la Trésorerie Nationale des Enregistrements Sonores.
- Animation du palais Ennejma Ezzahra en tant que monument historique.
- Animation de la scène artistique en soutenant la créativité dans le domaine musical et en programmant des spectacles.

2. Priorités et objectifs:

- Préserver le patrimoine musical tunisien.
- Préserver l'emblème du palais Nejme al-Zahra et ses collections muséales.
- Valorisation du musée du palais Nejme Ezzahra.
- Valorisation du fonds du trésor national des phonogrammes.

3. La contribution aux objectifs du programme:

4. Les activités les plus importantes:

- ✓ Restauration des éléments en bois du palais Najma al-Zahra et entretien des plafonds et des fontaines.
- ✓ Restauration et entretien des archives papier historiques.
- ✓ Inventaire des collections du musée appartenant au Palais Ennejma Ezzahra (peintures, meubles, antiquités et instruments de musique).
- ✓ Numérisation des enregistrements audio et audiovisuels adu fonds du trésor national.
- ✓ Développer des campagnes de communication et de marketing pour l'enseignant et pour les différentes activités du centre.
- ✓ Compléter les versions musicales issues du fonds du trésor national des enregistrements sonores.
- ✓ Animation du palais en organisant des événements scientifiques, culturels et artistiques.
- ✓ Organisation d'expositions temporaires.

5. Actions d'accompagnement :(Soutien financier, approbation de certains textes d'organisation, renforcement de la structure avec les ressources humaines nécessaires....

III. Prévisions du budget à moyen terme (2022-2024)

Prévisions du budget Centre du Musique Arabe et Méditerranéenne à moyen terme (2022–2024)

Unité :md

Dépenses	Réalisations	L.F	Prévisions		
	2020	2021	2022	2023	2024
Budget de gestion	1096	1206	1338	1382	1418
Crédits de rémunération	890	1000	1095	1132	1160
Crédits de fonctionnement	206	206	243	250	258
Budget d'investissement ou d'équipement	272	650	950	1219	1306
Y compris les transferts destinés à soutenir les interventions dans le domaine économique et social, le soutien à l'investissement dans les projets et programmes de développement, ainsi que le remboursement des prêts, l'équilibre financier et le développe	272	650	950	1219	1306
Total	1608(*)	1991(**)	2288	2601	2724(***)

Notes:

(*) Comprend 240 md comme ressources propres du CMAM.

(**) Comprend 135 md comme ressources propres du CMAM.

(***) En adopté 4,23 % du budget programme pour les années 2023 et 2024.

3. Fiches d'indicateurs de performance pour le programme: Livre et Lecture

Fiche d'indicateur

Code de l'indicateur : 2-1-1

Intitulé : L'évolution du nombre de nouvelles publications de livres et de périodiques culturelles

I. Caractéristiques générales de l'indicateur

- 1- Objectif auquel se rattache l'indicateur** : Le premier objectif stratégique du programme est « Développer et diffuser les productions littéraires et intellectuelles ».
- 2- Définition de l'indicateur** : Cet indicateur vise à suivre les nouvelles parutions de livres et périodiques culturels.
- 3- Type de l'indicateur** : Qualité/Efficacité

II. Détails techniques de l'indicateur

- 1- Formule de calcul de l'indicateur** : Compter le nombre de nouveaux numéros de livres et de périodiques.
- 2- Unité de l'indicateur** : Nombre
- 3- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur** : Direction générale du livre.
- 4- Date de disponibilité de l'indicateur** : Fin de chque année.
- 5- Valeur cible de l'indicateur**: 3000 titres (année 2024).
- 6- Responsable de l'indicateur dans le programme** : Direction générale du livre.

III. Interprétation des resultats de l'indicateur

1-Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur:

Indicateur de performance	Unité	Réalisations	L.F	Prévisions	Prévisions	Prévisions
		2020	2021	2022	2023	2024
L'indicateur: 2-1-1 L'évolution du nombre de nouvelles publications de livres et de périodiques culturelles	Nombre	2100	2400	2600	2800	3000

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur:

Renforcer le fonds des livres et périodiques des nouvelles publications pour atteindre environ 2600 titres d'ici 2022, ce qui permettra progressivement d'attirer de nouvelles catégories de lecteurs.

3 -Limites de l'indicateur:

- Subvention du papier culturel,
- Evolution du coût de la production littéraire et intellectuelle,

Fiche d'indicateur

Code de l'indicateur :2-2-1

Intitulé : L'évolution du nombre des lecteurs

I. Caractéristiques générales de l'indicateur

- 1- Objectif auquel se rattache l'indicateur** : Le deuxième objectif stratégique du programme "Promotion de la lecture publique".
- 2- Définition de l'indicateur** : Cet indicateur vise à suivre les lecteurs de Nombre dans les bibliothèques et à consacrer la pratique de la lecture.
- 3- Type de l'indicateur** : Efficacité

II. Détails techniques de l'indicateur

- 1- Formule de calcul de l'indicateur** : Calcul du nombre de lecteurs dans les bibliothèques publiques.
- 2- Unité de l'indicateur** : Nombre
- 3- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur** : Structures concernées
- 4- Date de disponibilité de l'indicateur** : Fin de chque année
- 5- Valeur cible de l'indicateur**: 2780 000 lecteurs en 2024.
- 6- Responsable de l'indicateur** : Direction de la lecture publique.

III. Interprétation des résultats de l'indicateur

1-Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur de performance	Unité	Réalisations	L.F	Prévisions	Prévisions	Prévisions
		2020	2021	2022	2023	2024
L'indicateur: 2-2-1 L'évolution du nombre des lecteurs	Nombre	2670000	2690000	2740000	2760000	2780000

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur:

Cet indicateur vise à atteindre 2,740000 lecteurs de livres au cours de l'année 2022, afin de contribuer à la diffusion de la pratique de la lecture dans les bibliothèques publiques.

3-Limites de l'indicateur:

- La capacité des bibliothèques régionales et publiques avec le programme de gestion.

4. FICHE DES ETABLISSEMENTS PUBLIQUES A
CARACTERE NON ADMINISTRATIF:
PROGAMME LIVRE ET LECTURE

I. Présentation

1. **Activité principale** : Centre de formation, de documentation et d'études (activité culturelle - traduction).
2. **Référence de création** : Décret N° 401 - 2006 du 2 février 2006, modifiée par le Décret N° 574 du 06 mai 2016.
3. **Date de signature du dernier contrat programme entre le Ministère et l'organisme**: 2018

II. Stratégie et objectifs:

1. **Stratégie générale** : Détermination des axes stratégiques les plus importants de l'acteur public, avec indication de leur compatibilité avec la stratégie du programme.
 - Vise au développement et l'activation du mouvement de la traduction.
 - Assurer l'offre de formation dans les deux types de traduction (traduction d'ouvrages depuis et vers le français et traduction simultanée)
2. **Les priorités et les objectifs stratégiques les plus importants** : Déterminer les objectifs les plus importants de l'acteur public et leur compatibilité avec la stratégie du programme.
 - Développement du mouvement de traduction.
 - Formation en traduction.
3. **La contribution aux objectifs du programme** : Fixation des objectifs confiés à l'acteur public (contribution directe ou indirecte) et des indicateurs de performance pour assurer leur réalisation.
4. **Les activités les plus importantes** : Présenter Les activités les plus importantes que la structure mettra en œuvre (les investissements les plus

importants, les grands projets...) et qui contribuent directement à la réalisation de la performance du programme.

- Travaux de traduction et d'édition (révision - droit d'auteur),
- Organisation de séminaires et d'expositions,
- Créer une école de traduction,
- Conclure des accords de coopération et de partenariat avec des institutions tunisiennes et étrangères,

5. Actions d'accompagnement : (Soutien financier, approbation de certains textes d'organisation, renforcement de la structure avec les ressources humaines nécessaires....

III. Prévisions du budget à moyen terme (2022-2024)

Prévisions du budget Institut de Tunisie de Traduction à moyen terme (2022–2024)

Unité :md

Dépenses	Réalizations	L.F	Prévisions		
	2020	2021	2022	2023	2024
Budget de gestion	1028	1035	915	945	970
Crédits de rémunération	715	715	715	739	758
Crédits de fonctionnement	313	320	200	206	212
Budget d'investissement ou d'équipement	500	550	643	751	828
Y compris les transferts destinés à soutenir les interventions dans le domaine économique et social, le soutien à l'investissement dans les projets et programmes de développement, ainsi que le remboursement des prêts, l'équilibre financier et le développe	500	550	643	751	828
Total	1648(*)	1635(**)	1558	1696(***)	1798(***)

Notes:

(*) Comprend 120 md comme ressources propres.

(**) Comprend 50 md comme ressources propres.

(***) En adopté 5,3 % du budget programme pour l'année 2023 et 5,4% en 2024.

5. Fiches d'indicateurs de performance **pour le programme: Action Culturelle**

Fiche d'indicateur

Code de l'indicateur : 3-1-1

Intitulé : Pourcentage de participation des femmes dans les clubs culturels

I. Caractéristiques générales de l'indicateur

- 1- Objectif auquel se rattache l'indicateur** : Premier objectif stratégique : « l'intégration de l'institution culturelle dans son environnement et son ouverture » .
- 2- Définition de l'indicateur** : Cet indicateur vise à suivre l'appétence du public à s'engager dans divers clubs culturels de la composante féminine.
- 3- Type de l'indicateur** : Efficacité/Qualité

II. Détails techniques de l'indicateur

- 1- Formule de calcul de l'indicateur** : Diviser le Nombre de la composante féminine par le Nombre du club culturel .
- 2- Unité de l'indicateur** : Pourcentage
- 3- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur** : Structures concernées
- 4- Date de disponibilité de l'indicateur** : Fin de l'année budgétaire.
- 5- Valeur cible de l'indicateur** : Atteindre un pourcentage 60% en 2024.
- 6- Responsable de l'indicateur** : Direction générale de l'action culturelle.

III. Interprétation des résultats de l'indicateur

1-Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur de performance	Unité	Réalisations 2020	L.F2021	Prévisions 2022	Prévisions 2023	Prévisions 2024
L'indicateur: 3-1-1 Pourcentage de participation des femmes dans les clubs culturels	Pourcentage	55.05%	%15.5	%16	%17	60%

2 -Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur:

Accroître l'attractivité des institutions dans leur environnement en développant les contenus de l'action culturelle, en attirant notamment la composante féminine L'atteinte de Pourcentage 16% d'implication dans les clubs culturels en 2022 est un indicateur acceptable.

3 -Limites de l'indicateur:

Fiche d'indicateur

Code de l'indicateur : 3-1-2

1- Intitulé : L'évolution du nombre de partenariats avec les acteurs culturels et la société civile

I. Caractéristiques générales de l'indicateur

2- Objectif auquel se rattache l'indicateur : Premier objectif stratégique : « l'intégration de l'institution culturelle dans son environnement et son ouverture ».

3- Définition de l'indicateur : Cet indicateur vise à suivre l'ouverture des institutions culturelles sur leur environnement à travers des partenariats avec des acteurs culturels quel que soit leur domaine de création.

4- Type de l'indicateur : Qualité/Efficacité

II. Détails techniques de l'indicateur

1- Formule de calcul de l'indicateur : Nombre des conventions qui sont signées annuellement entre les institutions culturelles du programme et les différents acteurs culturels (créateurs - artistes - associations - institutions...) pour servir un projet culturel précis.

2- Unité de l'indicateur : Nombre

3- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur : Structures concernées (Direction générale de l'action culturelle et les commissariats régionaux aux affaires culturelles).

4- Date de disponibilité de l'indicateur : Fin de l'année budgétaire.

5- Valeur cible de l'indicateur : 4200 accords en 2024.

6- Responsable de l'indicateur : Direction générale de l'action culturelle.

III. Interprétation des résultats de l'indicateur

1-Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur de performance	Unité	Réalisations 2020	L.F2021	Prévisions 2022	Prévisions 2023	Prévisions 2024
l'indicateur 3-1-2 L'évolution du nombre de partenariats avec les acteurs culturels et la société civile	Nombre	1040	4100	4150	4200	4200

2 -Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur:

Cet indicateur vise à faire monter en puissance les conventions de partenariat Nombre de manière à ce que l'institution culturelle soit au diapason des aspirations des intellectuels et créateurs de son milieu Atteindre 4 200 conventions de partenariat avec les acteurs culturels en 2022 contribuera à la poursuite de l'intégration des acteurs culturels institutions de travail dans son environnement.

3 -Limites de l'indicateur:

Fiche d'indicateur

Code de l'indicateur : 3-2-1

Intitulé: Nombre d'articles publiés dans les médias internationaux

I. Caractéristiques générales de l'indicateur

- 1- Objectif auquel se rattache l'indicateur** : Le deuxième objectif stratégique du programme est « Renforcer le rayonnement des grands événements culturels et des festivals ».
- 2- Définition de l'indicateur** : Cet indicateur vise à se positionner sur le degré de suivi des différents médias internationaux sur les grands événements culturels et les festival.
- 3- Type de l'indicateur** :Qualité

II. Détails techniques de l'indicateur

- 1- Formule de calcul de l'indicateur** : Nombre Articles publiés dans divers médias internationaux sur les grands événements et festivals.
- 2- Unité de l'indicateur** : Nombre
- 3- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur** :
Direction générale de l'action culturelle et ETPMCF et CCIH.
- 4- Date de disponibilité de l'indicateur** :Fin de l'année budgétaire.
- 5- Valeur cible de l'indicateur** : Atteindre 220 articles en 2024
- 6- Responsable de l'indicateur** : Direction générale de l'action culturelle.

III. Interprétation des résultats de l'indicateur

1-Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur:

Indicateur de performance	Unité	Réalisations 2020	L.F2021	Prévisions 2022	Prévisions 2023	Prévisions 2024
L'indicateur : 3-2-1 Nombre d'articles publiés dans les médias internationaux	Nombre	100	150	200	220	220

2 -Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur:

Un effort sera fait pour atteindre les chiffres des années restantes, dont 200 articles en 2022.

3-Limites de l'indicateur:

6. FICHE DES ETABLISSEMENTS PUBLIQUES
A CARACTERE NON ADMINISTRATIF:
PROGAMME ACTION CULTURELLE

Fiche n°1 : Etablissement National De Promotion Des Festivals Et Des Manifestations Culturelles Et Artistiques

I. Présentation

1. **Activité principale** : Organisation de festivals et des manifestations culturelles et artistiques.
2. **Référence de création** : Décret N° 733 de 2014 du 16 janvier 2014.
3. **Date de signature du dernier contrat programme entre le Ministère et l'organisme:**

II. Stratégie et objectifs

1. Stratégie générale:

Organiser les festivals et les manifestations culturels et artistiques sous l'autorité du Ministère des Affaires Culturelles, bien les gérer, les contrôler, et s'efforcer d'approfondir leur rayonnement national et international.

2. Les priorités et objectifs stratégiques:

- ✓ Faire respecter les règles de bonne conduite dans les festivals et manifestations.
- ✓ Rationalisation et développement des ressources humaines et techniques pour les festivals et événements culturels.
- ✓ Renforcer la décentralisation culturelle.
- ✓ Assurer le rayonnement des festivals et événements culturels et artistiques liés à l'institution par le développement des moyens marketing et de communication.
- ✓ Attribuer les festivals et événements culturels qui leur sont confiés par le Ministère.

- ✓ Renforcer les compétences et les ressources humaines travaillant dans le domaine de l'organisation de festivals et d'événements culturels.
 - ✓ Développer des formes de coopération, de partenariat, de plaidoyer et d'adoption avec les institutions publiques et les entreprises privées.
- 3. La contribution aux objectifs du programme :** Fixation des objectifs confiés à l'acteur public (contribution directe ou indirecte) et des indicateurs de performance pour assurer leur réalisation.
- 4. Les activités les plus importantes :** Présenter Les activités les plus importantes que la structure mettra en œuvre (les investissements les plus importants, les grands projets...) et qui contribuent directement à la réalisation de la performance du programme.
- 5. Actions d'accompagnement :** (Soutien financier, approbation de certains textes d'organisation, renforcement de la structure avec les ressources humaines nécessaires....

III. Prévisions du budget à moyen terme (2022-2024)

Prévisions du budget Etablissement National De Promotion Des Festivals Et Des Manifestations Culturelles Et Artistiques à moyen terme (2022-2024)

Unité :md

Dépenses	Réalizations 2020	L.F 2021	Prévisions		
			2022	2023	2024
Budget de gestion	1128	1063	1280	1321	1356
Crédits de rémunération	738	613	830	858	880
Crédits de fonctionnement	390	450	450	463	476
Budget d'investissement ou d'équipement	12730	6950	13900	18335	20228

Y compris les transferts destinés à soutenir les interventions dans le domaine économique et social, le soutien à l'investissement dans les projets et programmes de développement, ainsi que le remboursement des prêts, l'équilibre financier et le développe	12730	6950	13900	18335	20228
Total	15858(*)	14013(**)	15180	19656(***)	21584(***)

Notes:

(*) Comprend 2000 md comme ressources propres.

(**) Comprend 6000 md comme ressources propres.

(***) En adopté 24 % du budget programme pour l'année 2023 et 24 ,5% en 2024.

Fiche n° :2 Maison Méditerranéenne de la Culture et des Arts (Centre Culturel International de Hammamet)

I. Présentation

1. **Activité principale** : Centre culturel et artistique
2. **Référence de création** : Décret N° 2520 de 2013 du 12 juin 2013.
3. **Date de signature du dernier contrat programme entre le Ministère et l'organisme:**

II. Stratégie et objectifs

1. **Stratégie générale:**

Renforcer la modernisation, au développement et à la gouvernance des événements et activités culturelles afin de consacrer le rayonnement international du festival et de la ville de Hammamet.

2. **Les priorités et objectifs stratégiques:**

- ✓ Confirmer le rayonnement et l'attractivité du festival comme événement de référence au niveau national et régional.
- ✓ Assurer l'équilibre financier des événements organisés par l'établissement.
- ✓ Construire un plan de communication renouvelé pour attirer des partenaires et des promoteurs.

3. **La contribution aux objectifs du programme** :Fixation des objectifs confiés à l'acteur public (contribution directe ou indirecte) et des indicateurs de performance pour assurer leur réalisation.

4. **Les activités les plus importantes** :Présenter Les activités les plus importantes que la structure mettra en œuvre (les investissements les plus

importants, les grands projets...) et qui contribuent directement à la réalisation de la performance du programme.

5. Actions d'accompagnement :(Soutien financier, approbation de certains textes d'organisation, renforcement de la structure avec les ressources humaines nécessaires.

III. Prévisions du budget à moyen terme (2022-2024)

Prévisions du budget

Centre Culturel International de Hammamet à moyen terme (2022–2024)

Unité :md

Dépenses	Réalizations 2020	L.F 2021	Prévisions		
			2022	2023	2024
Budget de gestion	807	1175	1215	1254	1288
Crédits de rémunération	622	870	900	930	954
Crédits de fonctionnement	185	305	315	324	334
Budget d'investissement ou d'équipement	4000	2360	2280	3250	3557
Y compris les transferts destinés à soutenir les interventions dans le domaine économique et social, le soutien à l'investissement dans les projets et programmes de développement, ainsi que le remboursement des prêts, l'équilibre financier et le développe	4000	2360	2280	3250	3557
Total	5137(*)	3940(**)	3495	4504(***)	4845(***)

Notes:

(*) Comprend 330 md comme ressources propres.

(**) Comprend 405 md comme ressources propres.

(***) En adopté 5,5 % du budget programme pour les années 2023 et 2024.

Fiche n°3 : Centre International de Tunis pour l'Economie Culturelle Numérique

I.Présentation

- 1. Activité principale:** Le centre représente un cadre de visualisation, d'innovation et d'innovation dans le domaine de la culture numérique et est un laboratoire de recherche, d'expérimentation, de mise en œuvre et de diffusion d'études innovantes dans le domaine culturel.
- 2. Référence de création :** Décret Nombre 1062 du 04 novembre 2019 fixant et contrôlant le contenu et les modalités de gestion du Centre International de l'Economie Culturelle Numérique de Tunis et son organisation administrative et financière.
- 3. Date de signature du dernier contrat programme entre le Ministère et l'organisme :**

II.Cadre de performance

- 1. Stratégie générale :** Détermination des axes stratégiques les plus importants de l'acteur public, avec indication de leur compatibilité avec la stratégie du programme.
- 2. Priorités et objectifs stratégiques :** Déterminer les objectifs les plus importants de l'acteur public et leur compatibilité avec la stratégie du programme.

3. **La contribution aux objectifs du programme** : Fixation des objectifs confiés à l'acteur public (contribution directe ou indirecte) et des indicateurs de performance pour assurer leur réalisation.
4. **Les activités les plus importantes** :Présenter Les activités les plus importantes que la structure mettra en œuvre (les investissements les plus importants, les grands projets...) et qui contribuent directement à la réalisation de la performance du programme.
5. **Actions d'accompagnement** :(Soutien financier, approbation de certains textes d'organisation, renforcement de la structure avec les ressources humaines nécessaires.

III.Prévisions du budget à moyen terme (2022-2024)

Prévisions du budget Centre International de Tunis pour l'Economie Culturelle Numérique à moyen terme (2022-2024)

Unité :md

Dépenses	Réalizations 2020	L.F 2021	Prévisions		
			2022	2023	2024
Budget de gestion	70	115	230	237	244
Crédits de rémunération	40	80	160	165	170
Crédits de fonctionnement	30	35	70	72	74
Budget d'investissement ou d'équipement	2000	650	1000	1360	1492
Y compris les transferts destinés à soutenir les interventions dans le	2000	650	1000	1360	1492

domaine économique et social, le soutien à l'investissement dans les projets et programmes de développement, ainsi que le remboursement des prêts, l'équilibre financier et le développe					
Total	(*) 2190	(**) 900	1230	(***) 1597	(***) 1736

Notes:

(*) Comprend 120 md comme ressources propres.

(**) Comprend 135 md comme ressources propres.

(***) En adopté 1,95 % du budget programme pour l'année 2023 et 1,97 % pour 2024.

7. Fiches d'indicateurs de performance **pour le programme: Patrimoine**

Fiche d'indicateur

Code de l'indicateur : 4-1-1

Intitulé: Evolution du pourcentage des associations contribuant à la préservation et à la préservation du patrimoine

I. Caractéristiques générales de l'indicateur

- 1- Objectif auquel se rattache l'indicateur :** Le premier objectif stratégique du programme est « Renforcer la protection et la préservation du patrimoine ».
- 2- Définition de l'indicateur :** Cet indicateur vise à poursuivre les associations qui contribuent à la préservation et à la préservation du patrimoine.
- 3- Type de l'indicateur :** Efficacité

II. Détails techniques de l'indicateur

- 1- Formule de calcul de l'indicateur :** L'évolution du pourcentage des associations contribuant aux interventions visant la préservation et la sauvegarde du patrimoine .
- 2-Unité de l'indicateur :** Pourcentage
- 3-Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur :**
Structures concernées
- 4-Date de disponibilité de l'indicateur :** Fin de l'année budgétaire.
- 5-Valeur cible de l'indicateur :** Atteindre 14% (année 2024).
- 6-Responsable de l'indicateur :** Institut national du patrimoine (INP).

III. Interprétation des résultats de l'indicateur

1-Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur:

Indicateur de performance	Unité	Réalisations 2020	L.F2021	Prévisions 2022	Prévisions 2023	Prévisions 2024
L'indicateur : 4-1-1 Evolution du pourcentage des associations contribuant à la préservation et à la préservation du patrimoine	%	10.3%	11%	12%	13%	14%

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur:

L'indicateur vise à atteindre un Pourcentage de 12% des contributions des associations en 2022 dans les interventions orientées vers la préservation et la préservation du patrimoine. Ce pourcentage est jugé important par rapport au Nombre important de ces sites et monuments.

3-Limites de l'indicateur:

-Le degré d'implication des associations dans la préservation et la sauvegarde du patrimoine.

-La difficulté de classer les activités des associations concernées par le patrimoine au regard de la croissance des associations culturelles et de la diversité et de la diversité de leurs activités à caractère patrimonial.

-Nombre des institutions, structures et organismes nationaux qui coopèrent avec des associations dans le cadre de projets et programmes dans le domaine de la préservation et de la préservation du patrimoine, et à la difficulté d'obtenir et de calculer les informations.

Fiche d'indicateur

Code de l'indicateur : 4-1-2

Intitulé : Pourcentage monuments, sites et biens culturels protégés et classés

I. Caractéristiques générales de l'indicateur

- 1- **Objectif auquel se rattache l'indicateur** : Renforcer la protection et la préservation du patrimoine.
- 2- **Définition de l'indicateur** : L'indicateur est représenté dans la détermination du Pourcentage des éléments pour lesquels des décisions de protection ou des arrêtés d'arrêté ont été émis, parmi les paramètres qui nécessitent l'adoption de ces mécanisme.
- 3- **Type de l'indicateur** : Qualité/Efficacité

II. Détails techniques de l'indicateur

- 1- **Formule de calcul de l'indicateur** : **Diviser** le Nombre d'éléments protégés **par** le Nombre de repères et de sites concernés par les mécanismes de protection.
- 2- **Unité de l'indicateur** : Pourcentage
- 3- **Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur** : Structures concernées
- 4- **Date de disponibilité de l'indicateur** : Fin de l'année budgétaire.
- 5- **Valeur cible de l'indicateur** : Atteindre 42 % (année 2024).
- 6- **Responsable de l'indicateur** : Institut national du patrimoine (INP)

III. Interprétation des résultats de l'indicateur

1-Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur:

Indicateur de performance	Unité	Réalisations 2020	L.F2021	Prévisions 2022	Prévisions 2023	Prévisions 2024
L'indicateur: 4-1-2 Pourcentage monuments, sites et biens culturels protégés et classés	%	30	30	35	40	42

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur:

L'atteinte de 35% des monuments protégés et classé en 2022 Le Pourcentage est important pour le secteur du patrimoine au vu du grand nombre de monuments nationaux et de biens culturels.

3-Limites de l'indicateur:

Le processus de protection et de classification est limité aux monuments menacés, et la cible n'est pas un arrangement légal pour la plupart des monuments archéologiques et historiques.

Fiche d'indicateur

Code de l'indicateur : 4-2-1

Intitulé: Nombre d'éléments patrimoniaux déposés pour inscription sur les listes de l'UNESCO

I. Caractéristiques générales de l'indicateur

- 1- Objectif auquel se rattache l'indicateur** : Le deuxième objectif stratégique du programme est « Valoriser le patrimoine et développer sa capacité d'attraction, pour lui donner une vraie dimension économique ».
- 2- Définition de l'indicateur** : Cet indicateur vise à suivre l'évolution de Nombre d'éléments du patrimoine matériel et immatériel dont les candidatures sont acceptées pour inscription sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.
- 3- Type de l'indicateur** : Qualité/Efficacité

II. Détails techniques de l'indicateur

- 1- Formule de calcul de l'indicateur** : Calcul le nombre des dossiers de candidature pour inscription sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.
- 2- Unité de l'indicateur** : Nombre
- 3- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur** : Structures concernées
- 4- Date de disponibilité de l'indicateur** : Fin de l'année budgétaire.
- 5- Valeur cible de l'indicateur** : Atteindre 5 dossiers déposés pour inscription sur la Liste du patrimoine mondial (année 2024).
- 6- Responsable de l'indicateur** : Direction générale du patrimoine.

III. Interprétation des résultats de l'indicateur

1-Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur:

Indicateur de performance	Unité	Réalisations	L.F	Prévisions	Prévisions	Prévisions
		2020	2021	2022	2023	2024
L'indicateur:1-2-4 Nombre d'éléments patrimoniaux déposés pour inscription sur les listes de l'UNESCO	Nombre		4	4	5	5

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur:

La préparation de 04 éléments du patrimoine en 2022 pour inscription sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO est un enjeu important en termes de rayonnement du patrimoine national au niveau international.

3-Limites de l'indicateur:

Cet indicateur reste lié aux modalités d'avancement des travaux de démarcation avec l'UNESCO et à l'avis des commissions consultatives chargées d'étudier et d'évaluer les dossiers d'attribution.

Fiche d'indicateur

Code de l'indicateur : 4-2-2

Intitulé : Nombre de visites de monuments, sites et musées

I. Caractéristiques générales de l'indicateur

- 1- Objectif auquel se rattache l'indicateur** : Le deuxième objectif stratégique du programme est « Valoriser le patrimoine et développer sa capacité d'attraction, pour lui donner une vraie dimension économique ».
- 2- Définition de l'indicateur** : Cet indicateur est représenté pour calculer le Nombre de visites des monuments, sites et musées et suivre leur évolution par rapport à l'année de référence (2010) ou valider l'évolution du Nombre de visites des sites, monuments et musées d'une année à autre.
- 3- Type de l'indicateur** : Qualité/Efficacité

II. Détails techniques de l'indicateur

- 1- Formule de calcul de l'indicateur** : **Calcul** du nombre de visites enregistrées dans l'année concernée.
- 2- Unité de l'indicateur** : Nombre.
- 3- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur** : Agence de Mise en Valeur du Patrimoine et de Promotion Culturelle (AMCPPC).
- 4- Date de disponibilité de l'indicateur** : Fin de l'année budgétaire.
- 5- Valeur cible de l'indicateur** : Atteindre 133 400 visiteurs (année 2024).
- 6- Responsable de l'indicateur** : Agence de Mise en Valeur du Patrimoine et de Promotion Culturelle

III. Interprétation des résultats de l'indicateur

1-Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur:

Indicateur de performance	Unité	Réalisations 2020	L.F 2021	Prévisions 2022	Prévisions 2023	Prévisions 2024
L'indicateur:2-2-4 Nombre de visites de monuments, sites et musées	Nombre	160489	1155000	1212750	1300000	1495000

Remarque : Les précédentes Prévisions incluses dans le projet annuel de réalisation de la mission des affaires culturelles pour l'année 2019 ont été conservées.

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur:

Avoir 1212 750 visiteurs en 2022 dans les monuments, sites et musées est l'une des priorités les plus importantes qu'elle s'emploie à réaliser au cas où la situation sanitaire s'améliorerait dans le pays et au niveau international, ce qui contribue au retour de l'activité touristique au schéma habituel, ce qui conduit au développement de Nombre Visites de monuments, sites et musées.

3-Limites de l'indicateur:

Les obstacles les plus importants concernent la mesure dans laquelle le secteur du tourisme peut rétablir son activité normale dans le pays.

8. FICHE DES ETABLISSEMENTS PUBLIQUES A
CARACTERE NON ADMINISTRATIF:
PROGAMME PATRIMOINE

Fiche n°1 : AGENCE DE MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE ET DE PROMOTION CULTURELLE

I. Présentation

- 1. Activité principale :** La mise en valeur du patrimoine national et la développement culturelle.
- 2. Référence de création :** Loi création 11 du 1988 du 25 février 1988 et révisée par la loi Nombre 16 de 1997 du 3 mars 1997.
- 3. Date de signature du dernier contrat programme entre le Ministère et l'organisme :**

II. Stratégie et objectifs

1. Stratégie générale:

- Mettre en œuvre la politique de l'État dans divers domaines culturels, en particulier ceux liés à la valorisation et à la revitalisation du patrimoine.
- Préparation et organisation des événements culturels en collaboration avec divers départements et institutions.
- Contribuer au développement du tourisme culturel et introduire la production culturelle nationale.

2. Priorités et objectifs:

- Valorisation du patrimoine.
- Présentation du fonds patrimonial.
- Valoriser et faire rayonner le patrimoine dans divers domaines.

3. La contribution aux objectifs du programme : Fixation des objectifs confiés à l'acteur public (contribution directe ou indirecte) et des indicateurs de performance pour assurer leur réalisation.

4. Les activités les plus importantes :

- Préparation des sites, monuments et musées.
- Préparation d'itinéraires touristiques.
- Travaux de communication, de coordination, d'impression et d'édition.
- Publication d'un ensemble de livres et de brochures.
- Contribution à la production de programmes pour des événements culturels qui s'intéressent au patrimoine, afin de le faire connaître à la maison et à l'étranger .

5. Actions d'accompagnement :(Soutien financier, approbation de certains textes d'organisation, renforcement de la structure avec les ressources humaines nécessaires....

III. Prévisions du budget à moyen terme (2022-2024)

Prévisions du budgetage de mise

en valeur du patrimoine et de promotion culturelle

à moyen terme (2022-2024)

Unité :md

Dépenses	Réalizations 2020	L.F 2021	Prévisions		
			2022	2023	2024
Budget de gestion	9624	9700	15470	15992	16397
Crédits de rémunération	8700	8700	13636	14103	14452

Crédits de fonctionnement	924	1000	1834	1889	1945
Budget d'investissement ou d'équipement	7046	7480	7011	7816	10707
Y compris les transferts destinés à soutenir les interventions dans le domaine économique et social, le soutien à l'investissement dans les projets et programmes de développement, ainsi que le remboursement des prêts, l'équilibre financier et le développe	7046	7480	7011	7816	10707
Total	16670(*)	22756(**)	22481	23808(***)	27104(***)

Notes:

(*) Comprend 7046 md comme ressources propres.

(**) Comprend 5576 md comme ressources propres.

(***) En adopté 31 % du budget programme pour l'année 2023 et 32 % pour 2024.

9. Fiches d'indicateurs de performance pour le programme: Pilotage et Appui

Fiche d'indicateur

Code de l'indicateur : 9-1-1

Intitulé : Pourcentage Mise en œuvre des décisions et recommandations des comités de pilotage prioritaire

I. Caractéristiques générales de l'indicateur

- 1- Objectif auquel se rattache l'indicateur** : Gouvernance de la mission des affaires culturelles.
- 2- Définition de l'indicateur** : Cet indicateur vise à suivre l'avancement de la réalisation de la tâche, à atteindre sa vision globale et à l'aligner sur les besoins des parties prenantes.
- 3- Type de l'indicateur** : Qualité/Efficacité

II. Détails techniques de l'indicateur

- 1 Formule de calcul de l'indicateur** : Calculer le nombre des décisions et recommandations qui ont été mises en œuvre parmi les décisions et recommandations qui ont été prises par les comités de direction prioritaires.
- 2 Unité de l'indicateur** : Pourcentage
- 3 Données de base pour le calcul de L'indicateur** : Les décisions et recommandations mises en œuvre.
- 4 Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur** : Les décisions et recommandations mises en œuvre.
- 5 Date de disponibilité de l'indicateur** : Fin de chque année budgétaire.
- 6 Valeur cible de l'indicateur** : Pourcentage a mis en œuvre 96% des décisions et recommandations émises en 2024.

7 Responsable de l'indicateur dans le programme : Direction des affaires juridiques.

III. Interprétation des résultats de l'indicateur

1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur:

Indicateur de performance	Unité	Réalisations 2020	L.F2021	Prévisions 2022	Prévisions 2023	Prévisions 2024
L'indicateur : 1-1-9 Pourcentage Mise en œuvre des décisions et recommandations des comités de pilotage prioritaire	Pourcentage	93	95	95	95	96

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur:

La réalisation de Pourcentage 95% de la mise en œuvre des décisions et recommandations qui ont été prises par les comités de direction au cours de l'année 2022 Pourcentage est considérée comme acceptable et contribue à la poursuite de la gouvernance de la mission des affaires culturelles.

3-Limites de l'indicateur :

Fiche d'indicateur

Code de l'indicateur : 9-1-2

Intitulé : Evolution du nombre d'accès aux divers sites Internet publics pour la mission des affaires culturelle

I. Caractéristiques générales de l'indicateur

- 1- **Objectif auquel se rattache l'indicateur** : Le premier objectif stratégique du programme « Gouvernance de la mission des affaires culturelles ».
- 2- **Définition de l'indicateur** :
- 3- **Type de l'indicateur** : Qualité

II. Détails techniques de l'indicateur

- 1- **Formule de calcul de l'indicateur** : Calcul du nombre d'accès aux différents sites publics sur Internet pour la mission des affaires culturelles.
- 2- **Unité de l'indicateur** : Nombre
- 3- **Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur** : Structures concernés.
- 4- **Date de disponibilité de l'indicateur** : Fin de chaque année budgétaire.
- 5- **Valeur cible de l'indicateur** : Atteindre 2,05 millions d'accès en 2024.
- 6- **Responsable de l'indicateur dans le programme** : DOMI

III. Interprétation des résultats de l'indicateur

- 1- **Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur**:

Indicateur de performance	Unité	Réalisations 2020	L.F2020	Prévisions 2021	Prévisions 2022	Prévisions 2023
L'indicateur :2-1-9 Evolution du nombre d'accès aux divers sites Internet publics pour la mission des affaires culturelle	Nombre	893650	1200000	1350000	1700000	2050000

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur:

Atteindre 1 350 000 millions de vues en 2022 contribuera à plus de gouvernance de la mission des affaires culturelle.

3 -Limites de l'indicateur:

- Nombre de navigations sur les sites de la Mission des Affaires Culturelles,

Fiche d'indicateur

Code de l'indicateur : 9-2-1

Intitulé: La différence entre les prévisions et les réalisations au niveau de la masse salariale

I. Caractéristiques générales de l'indicateur

- 1- Objectif auquel se rattache l'indicateur** : Le deuxième objectif stratégique "Améliorer la disposition des ressources humaines tout en assurant l'adéquation entre les qualifications et les besoins" .
- 2- Définition de l'indicateur** : Cet indicateur vise à poursuivre la maîtrise de la masse salariale et donc la rationalisation de la disposition des ressources humaines.
- 3- Type de l'indicateur** :Efficacité

II. Détails techniques de l'indicateur

- 1- Formule de calcul de l'indicateur** : Calculer la différence entre les crédits salariaux prévus et les dépenses salariales annuelles réalisées.
- 2- Unité de l'indicateur** : Nombre
- 3- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur** : Structures concernées .
- 4- Date de disponibilité de l'indicateur** : Fin de chque année budgétaire.

5- **Valeur cible de l'indicateur** : Réduire autant que possible l'écart entre les anticipations et les réalisations dans la masse salariale dans la limite de (1000d) 1 md en l'an 2024.

6- **Responsable de l'indicateur** : Direction administrative et financière.

III. Interprétation des résultats de l'indicateur

1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur de performance	Unité	Réalisations 2020	L.F2021	Prévisions 2022	Prévisions 2023	Prévisions 2024
L'indicateur Nombre: 9-2-1 la différence entre les crédits salariaux prévus et les dépenses salariales	1md	150	1.011	1.009	1.006	1,000

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur:

La réalisation d'un écart entre les anticipations et les réalisations dans le bloc des salaires de 1 009 DA en 2022 permettra progressivement d'améliorer la disposition des dépenses salariales.

3-Limites de l'indicateur:

- La capacité à contrôler la masse des salaires en tenant compte des négociations avec les structures syndicales,

Fiche d'indicateur

Code de l'indicateur : 9-2-2

Intitulé: Pourcentage des agents formés dans les domaines prioritaires

I. Caractéristiques générales de l'indicateur

- 1- Objectif auquel se rattache l'indicateur** : Le deuxième objectif stratégique "Améliorer la disposition des ressources humaines tout en assurant l'adéquation entre les qualifications et les besoins" .
- 2- Définition de l'indicateur** : Cet indicateur vise à suivre la formation annuelle du personnel et des cadres dans les domaines prioritaires, et ainsi rationaliser la gestion des ressources humaines.
- 3- Type de l'indicateur** :Efficacité

II. Détails techniques de l'indicateur

- 1- Formule de calcul de l'indicateur** : Nombre des agents formées divisé par le nombre l'effectif total de la mission.
- 2- Unité de l'indicateur** : Pourcentage
- 3- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur** : Structures concernées .
- 4- Date de disponibilité de l'indicateur** : Fin de chque année budgétaire.
- 5- Valeur cible de l'indicateur** : Atteindre un pourcentage pour atteindre 41% de réalisation en 2024.
- 6- Responsable de l'indicateur** : Direction de formation et de recyclage.

III. Interprétation des resultats de l'indicateur

1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur de performance	Unité	Réalisations 2020	L.F2021	Prévisions 2022	Prévisions 2023	Prévisions 2024
L'indicateur : 9-2-2 Pourcentage des agents formés dans les domaines prioritaires	Pourcentage	2,4	38	39	40	41

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur:

Atteindre Pourcentage 39% de réalisation des sessions de formation en 2022 permettra progressivement l'amélioration de la gestion des ressources humaines.

3-Limites de l'indicateur:

- Fonds limités nécessaires pour mettre en œuvre le plan de formation annuel,
- Coût de la formation évolué d'une année à autre,
- La situation sanitaire générale du pays,

Fiche d'indicateur

Code de l'indicateur : 9-3-1

Intitulé : La différence entre prévisions et réalisations au niveau d'exécution du budget

I. Caractéristiques générales de l'indicateur

- 1- Objectif auquel se rattache l'indicateur** : Le troisième objectif stratégique du programme : « Assurer la pérennité du budget et améliorer la disposition des ressources financières du Ministère, tout en veillant à améliorer l'efficacité du programme de leadership et d'accompagnement ».
- 2- Définition de l'indicateur** : Cet indicateur vise à suivre l'exécution du budget de la mission, améliorant ainsi l'efficacité du programme Pilotage et Appuit.
- 3- Type de l'indicateur** : Efficacité

II. Détails techniques de l'indicateur

- 1- Formule de calcul de l'indicateur** : La différence entre les prévisions et les réalisations dans les crédits budgétaires annuels.
- 2- Unité de l'indicateur** : Nombre
- 3- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur** : Structures concernées .
- 4- Date de disponibilité de l'indicateur** : Fin de chaque année budgétaire.
- 5- Valeur cible de l'indicateur** : Atteindre 0,99 md en 2024.
- 6- Responsable de l'indicateur** : Direction administrative et financière.

III. Interprétation des résultats de l'indicateur

1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur de performance	Unité	Réalisations 2020	L.F2021	Prévisions 2022	Prévisions 2023	Prévisions 2024
L'indicateur: 9-3-1 La différence entre prévisions et réalisations au niveau d'exécution du budget	1md	10633	0.97	0.99	0.99	0.99

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur:

Atteindre 0,99 md en 2022 améliorera progressivement l'efficacité du programme Pilotage et Appuit.

3-Limites de l'indicateur:

- L'exécution des projets inscrits au budget de la mission,

Fiche d'indicateur

Code de l'indicateur : 9-3-2

Intitulé: Comparaison du budget du programme Pilotage et Appuit par rapport au budget de la mission

I. Caractéristiques générales de l'indicateur

- 1- Objectif auquel se rattache l'indicateur** : Le troisième objectif stratégique du programme : « Assurer la pérennité du budget et améliorer la disposition des ressources financières du Ministère, tout en veillant à améliorer l'efficacité du programme Pilotage et Appuit ».
- 2- Définition de l'indicateur** : Cet indicateur vise à suivre les Prévisions du budget Programme Pilotage et Appuit par rapport au budget de la Mission Affaires Culturelles de l'année, augmentant ainsi l'efficacité du programme.
- 3- Type de l'indicateur** : Efficacité

II. Détails techniques de l'indicateur

- 1- Formule de calcul de l'indicateur** : Diviser le budget du programme Pilotage et Appuit par le budget de la mission.
- 2- Unité de l'indicateur** : Pourcentage
- 3- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur** : Structures concernées .
- 4- Date de disponibilité de l'indicateur** : Fin de chaque année budgétaire.
- 5- Valeur cible de l'indicateur** : Atteindre un pourcentage de 42% de la réalisation en 2024.
- 6- Responsable de l'indicateur** : Direction administrative et financière.

III. Interprétation des résultats de l'indicateur

1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur de performance	Unité	Réalisations 2020	L.F2021	Prévisions 2022	Prévisions 2023	Prévisions 2024
L'indicateur: 9-3-2 comparaison du budget du programme Pilotage et Appuit par rapport au budget de la mission	Pourcentage	54,07	42	44	44	42

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur:

En raison de l'inclusion continue des crédits de location dans le budget du programme Pilotage et Appuit, le budget du programme Pourcentage est considéré comme élevé par rapport au reste des programmes de la mission, car pourcentage représentera 44 % du budget de la mission en 2022, et le travail sera fait pour améliorer l'efficacité du programme d'encadrement et d'accompagnement à l'issue de la redistribution du reste des crédits d'affermage et de gestion.

3-Limites de l'indicateur:

- Crédits alloués au programme
- Évolution du budget de la mission des affaires culturelles,

Fiche d'indicateur

Code de l'indicateur: 9-3-3

Intitulé : Le coût de gestion par agent

I. Caractéristiques générales de l'indicateur

- 1- **Objectif auquel se rattache l'indicateur** : Le troisième objectif stratégique du programme : « Assurer la pérennité du budget et améliorer la disposition des ressources financières du Ministère, tout en veillant à améliorer l'efficacité du programme Pilotage et Appuit ».
- 2- **Définition de l'indicateur** : Cet indicateur vise à suivre les dépenses de fonctionnement des Prévisions par rapport aux effectifs de la mission des affaires culturelles de l'année, augmentant ainsi l'efficacité du programme Pilotage et Appuit.
- 3- **Type de l'indicateur** : Efficacité

II. Détails techniques de l'indicateur

- 1- **Formule de calcul de l'indicateur** : Diviser les dépenses de fonctionnement par le personnel total de la mission.
- 2- **Unité de l'indicateur** : Nombre
- 3- **Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur** : Structures concernées .
- 4- **Date de disponibilité de l'indicateur** : Fin de chaque année budgétaire.
- 5- **Valeur cible de l'indicateur** : Atteindre 3,5md de frais de fonctionnement en 2024.
- 6- **Responsable de l'indicateur** : Direction générale des services communs.

III. Interprétation des résultats de l'indicateur

1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur de performance	Unité	Réalisations 2020	L.F2021	Prévisions 2022	Prévisions 2023	Prévisions 2024
L'indicateur: 9-3-3 Le coût de gestion par agent	md	2000	2300	2900	3300	3500

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur:

Atteindre 2900 AD en 2022 améliorera progressivement l'efficacité du programme Pilotage et Appuit.

3-Limites de l'indicateur:

- Les fonds alloués aux moyens et services,
- Nombre d'effectif de la mission,

10. **FICHE DES ETABLISSEMENTS PUBLIQUES A**
CARACTERE NON ADMINISTRATIF:
PROGAMME PILOTAGE ET APPUI

Fiche n°1 : l'Organisme Tunisien des Droits d'Auteurs et des droits Voisins

I. Présentation

1. **Activité principale** : Cession collective du droit d'auteur et des droits voisins.
2. **Référence de création** :
 - Loi N°36 de 1994 du 24 février 1994, relative à la propriété littéraire et artistique, révisée et complétée par la loi N° 33 de 2009 du 23 juin 2009.
 - Décret N° 2860 du 2013 du 1er juillet 2013, portant création de l'Institution tunisienne du droit d'auteur et des droits voisins et fixant son organisation administrative et financière et ses modalités de fonctionnement.
3. **Date de signature du dernier contrat programme entre le Ministère et l'organisme.2018** :

II. Cadre de performance

1- **Stratégie générale:**

- Veiller au droit d'auteur et aux droits voisins et défendre les intérêts matériels et moraux des titulaires de ces droits.
- Travailler à une coordination plus poussée avec tous les intervenants, y compris les agents qualifiés et assermentés du ministère des affaires culturelles, les agents de contrôle économique et les policiers.
Les autorités judiciaires et douanières, afin de faire respecter le droit d'auteur et les droits voisins.

2- **Priorités et objectifs:**

- ✓ Élever les conclusions liées à l'exploitation des œuvres protégées et à la satisfaction des titulaires de droits avec leurs droits.

- ✓ Veiller à ce que le siège de l'établissement soit distribué à même les revenus du Fonds d'encouragement à la création littéraire et artistique.
- 3- **La contribution aux objectifs du programme** : Améliorer et développer les services Qualité et les méthodes de travail administratif.
- 4- **Les activités les plus importantes** :
A cet égard, la Fondation travaillera sur :
 - Concertation et coordination avec les ministères et structures professionnelles de tutelle des secteurs économiques exploitant les œuvres protégées afin de conclure des conventions garantissant le paiement aux ayants droit de leurs droits.
 - Diffuser une culture du respect de la propriété littéraire et artistique et soutenir la formation dans ce domaine.
 - Réaliser des interventions de terrain conjointes avec tous les intervenants pour faire respecter les droits de propriété littéraire et artistique.
- 5- **Actions d'accompagnement** :(Soutien financier, approbation de certains textes d'organisation, renforcement de la structure avec les ressources humaines nécessaires....

III. Prévisions du budget à moyen terme (2022-2024)

Prévisions du budget l'Organisme

Tunisien des Droits d'Auteurs et des droits Voisins à moyen terme (2022-2024)

Unité :md

Dépenses	Réalizations 2020	L.F 2021	Prévisions

			2022	2023	2024
Budget de gestion	918	919	925	962	986
Crédits de rémunération	744	744	745	777	796
Crédits de fonctionnement	174	175	180	185	190
Budget d'investissement ou d'équipement	715	1048	990	1043	1200
Y compris les transferts destinés à soutenir les interventions dans le domaine économique et social, le soutien à l'investissement dans les projets et programmes de développement, ainsi que le remboursement des prêts, l'équilibre financier et le développe	715	1048	990	1043	1200
Total	1633(*)	1967(**)	1915	2005(***)	2186(***)

Notes:

(*) Comprend 361 md comme ressources propres.

(**) Comprend 768 md comme ressources propres.

(***) En adopté 1 ,2 % du budget programme pour l'année 2023 et 1,25 % pour 2024.